



ad honores

échanger partager servir

FAIRE ÉQUIPE !

Édito

Tout, dans notre engagement de réserviste citoyen, nous oblige à travailler pour et avec les autres. Donner, recevoir, partager : n'est-ce pas ces trois mots simples qui doivent nous guider dans notre engagement ? Pensons à « faire équipe » entre réservistes citoyens pour déployer autour de nous cet état d'esprit de camaraderie qui permet de déplacer des montagnes : les récentes courses solidaires en sont un bel exemple !

Pensons également à celles et ceux que nous représentons auprès de la société civile, les militaires de l'armée de Terre, pour diffuser auprès de nos concitoyens cet esprit de Défense dont a tant besoin notre Nation ! « Faire Nation », n'est-ce pas d'abord « faire équipe » ?

Le dossier que nous vous présentons dans ce numéro vous démontre combien il est important pour nos armées de « faire équipe » avec les armées d'autres pays. De nombreux exemples vous montreront combien la coopération internationale est une force ; elle est une force parce qu'elle nous permet de créer une synergie avec les Armées de nos pays amis ; elle est également une force face à « *la bascule des valeurs* », comme nous le partageait le GAR Pierre Schill à l'occasion des 4^e Assises de la réserve citoyenne Terre de février dernier (cf. page 28 et s. de ce numéro).

Ce « faire équipe » se matérialise également à travers votre trimestriel : c'est par le sens du collectif du comité éditorial que nous parvenons à produire, depuis plus de 3 ans maintenant, ce bulletin que chacun d'entre vous alimente. Sans ce travail d'équipe, nous ne parviendrions pas à un tel résultat : que chaque membre du comité éditorial trouve ici tous mes remerciements pour leur engagement sans faille.

Vive la réserve citoyenne et vive *Ad Honores* !

Excellente lecture.

RC - T Bruno de Laigue

L'invité, page 3



GBR Éric Chasboeuf

La sécurité des Jeux
olympiques et paralympiques
2024 à Paris

Dossier, page 8



**LES COOPÉRATIONS
INTERNATIONALES
DANS LE DOMAINE
MILITAIRE**

Conférences, page 3



La sécurité des JOP 2024

L'Armée de champions

Directeur de publication : LCL **Patrick Folio**,

Rédacteur en chef : **Bruno de Laigue**, officier de la RC-T. Directeur administratif et financier,

Comité éditorial

Alain Broquet, officier de la RC-T depuis 2016. Ingénieur d'affaires, responsable secteur public groupe DEMOS,

Bernard Labauge, officier de la RC-T depuis 2011. Ancien conseiller municipal de Baulne,

Thierry Laugier, officier de la RC-T depuis 2016. Avocat près la Cour d'Appel de Paris,

Thierry-Jacques Laurent, officier de la RC-T depuis 2017. Enseignant-chercheur en littérature française,

Nathalie Musine, officier de la RC-T depuis 2022. Responsable marketing,

Gaël Pilorget, officier de la RC-T depuis 2018. Responsable du CDI du lycée militaire de Saint-Cyr, chercheur au Centre français de recherche sur le renseignement,

Frédéric Rignault, officier de la RC-T depuis 2013. Responsable secteur éducation, société SPIE,

Isabelle de Segonzac, officier de la RC-T depuis 2014. Attachée principale d'administration aux Ministères économiques et financiers.

Remarques et propositions d'articles :
ad.honores.idf@gmail.com



Dans votre bulletin...

Actualités

3

- Conférence du GBR Chasboeuf..... 3
- Conférence GBR Paul Sanzey..... 5
- L'Armée de champions, portraits..... 7

Dossier

9

- La DCSD..... 9
- La DGRIS..... 11
- DGA et programmes internationaux..... 12
- Les engagements internationaux de la France.. 13
- L'accord bilatéral Franco-Ukrainien..... 15
- Les accords de Lancaster House..... 16
- La brigade franco-allemande..... 17
- La coopération franco-indienne..... 18
- Connaissez-vous l'Eurocorps ?..... 21
- L'internationalité de la musique militaire..... 23
- Le SSA et ses coopérations internationales..... 25

Comités RC-T IdF

27

- L'ASTER fête ses deux printemps !..... 27
- Les 4^e Assises de la RC - T..... 28
- Un concert exceptionnel à l'INI..... 40

Délégations militaires départementales

32

- Res Femina honore le Soldat inconnu..... 41
- Le lycée Montalembert au Mont Valérien..... 41
- La semaine de l'engagement - Mairie du 15^e.... 42

Culture et divertissement

43

- 1917 : l'arrivée du jazz en France..... 43
- À lire !..... 44



Le Blog de la réserve citoyenne du GMP,
coordonné par Frédéric Rignault : [ici](#).



Le site de la Réserve Citoyenne Terre : [ici](#).



LA SÉCURITÉ DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 À PARIS

Organisés à Paris en 2024, les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques se tiendront dans un contexte sécuritaire tendu. C'est pourquoi le dispositif implique les forces de sécurité intérieures autant que les forces militaires. Le général de brigade Éric Chasboeuf occupe les fonctions d'adjoint Engagements du gouverneur militaire de Paris depuis le 1^{er} septembre 2022. Saint-Cyrien, breveté de l'école de guerre, il a notamment commandé le 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de Marine de Castres de 2011 à 2013. Il a, par ailleurs, été affecté ultérieurement au centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), tout spécialement chargé de la conduite de l'opération CHAMMAL. Le 9 janvier 2024, il est venu présenter à la réserve citoyenne du gouverneur militaire de Paris, avec passion et enthousiasme, le dispositif prévu pour sécuriser les Jeux olympiques et paralympiques en 2024 à Paris.

Par les officiers RC-T Bernard Labauge et Thierry Laugier

Le gouverneur militaire de Paris a la responsabilité de missions opérationnelles, parmi lesquelles le commandement de la coordination des moyens militaires mis à la disposition de l'autorité civile, le commandement de l'opération Sentinelle en Île-de-France, et le soutien à la population en cas d'événement climatique majeur. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'il soit mobilisé avec ses services, pour un événement aussi important que les Jeux olympiques et paralympiques (JOP), alors que le monde aura les yeux rivés sur la France pendant toute leur durée.

Une articulation juridique complexe

Toutefois, le cadre constitutionnel et légal de la sécurité nationale contraint à une adaptation du dispositif, car l'appel aux moyens militaires sur le territoire national est très cadré. Les armées sont en effet chargées d'assurer la protection du territoire national, terrestre, maritime et aérien. Les forces de sécurité intérieure assurent la sécurité politique, civile et économique. Sous l'autorité du Président de la République, et suivant les décisions du Conseil des ministres, deux entités gèrent la stratégie sur le plan national :

- ✓ Le Centre interministériel de crise (CIC) du ministère de l'Intérieur ;
- ✓ Le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) du ministère des Armées.



La chaîne Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD) coordonne les moyens civils et militaires de défense du territoire. Dans chaque zone de défense, un officier général assure le rôle de conseiller militaire du préfet de zone, assisté de ses adjoints, les délégués militaires départementaux, véritables conseillers militaires du préfet de département. Toutefois, un préfet ne peut pas donner d'ordre aux militaires, sauf s'il existe une réquisition pour répondre à une menace particulière et obtenir des résultats dans un délai fixé. C'est dans ce contexte que le Premier ministre peut donner au préfet le droit de requérir des forces armées. Cette procédure, mise en œuvre pour l'opération Sentinelle est reproduite et adaptée pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Un évènement hors norme

Il y a quelques mois, la France a organisé la Coupe du monde de rugby, préambule et répétition générale aux Jeux. Ces derniers, toutefois, sont d'une toute autre ampleur : 15 000 athlètes, 878 épreuves pour 54 sports, 4 milliards de téléspectateurs, 16 millions de visiteurs, 26 000 journalistes accrédités... Au-delà de ces chiffres, il faut prendre en considération le fait que le Comité International Olympique (CIO) a souhaité que le sport sorte des stades pour se rapprocher de la population, ce qui explique par exemple que la cérémonie d'ouverture se tienne pour la première fois en extérieur, sur la Seine. Répondre à cette demande, c'est permettre à Paris et à la France de mettre en valeur leur histoire, leur patrimoine culturel, la démocratie, mais c'est créer des contraintes de sécurité considérables.

Le défi est d'autant plus grand pour les forces de sécurité que de nombreuses autres commémorations auront lieu au cours de l'année 2024 : la victoire et la libération de la France en 1944 (80^e anniversaire), libération de Paris le 25 août, débarquement en Provence, libération de Strasbourg, fête nationale le 14 juillet, etc. Dans ce contexte, les contraintes de sécurité commencent très tôt, dès le 9 mai 2024, date à laquelle débute le relais de la flamme dans toute la France, alors qu'il est attendu de nombreuses attaques et manifestations à l'encontre de ce dernier. Les Jeux olympiques et paralympiques sont aussi un défi logistique majeur, pour approvisionner les stades, pour trois sessions quotidiennes sur 47 sites en Île-de-France !

Pour quelle menace ?

Les forces de sécurité intérieure et les militaires se préparent à toute forme de menace. En effet, si le risque terroriste ne peut être exclu, la vraie menace, c'est le spectre extrêmement large des perturbateurs activistes ou des contestataires qui figurent sur l'ensemble de la violence : qu'il s'agisse de projeter de la peinture ou de faire dérailler une rame de métro, l'image des jeux pourrait être dégradée, même sans victime. Ce qui est pris en compte, ce sont aussi la menace des drones, les attaques cyber (on en attend 40 à 50 milliards), les risques sanitaires, biologiques et technologiques, tout comme la conflictualité sociale. Mais la menace n'est pas simplement humaine, puisqu'elle peut résulter de composantes climatiques, comme une crue de la Seine ou encore une période de canicule.

Pour y faire face, la délégation interministérielle des Jeux olympiques et paralympiques assure son autorité sur l'ensemble du dispositif de sécurité. Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) détermine l'état des menaces. La ville de Paris et le Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO) traduisent et transmettent les volontés et les bonnes pratiques du CIO. Dans le domaine de la sécurité, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Armées, avec leurs deux bras armés, la préfecture de police de Paris et le gouverneur militaire de Paris, sont les entités régaliennes.

La protection des JOP s'organise en quatre domaines d'engagement : la lutte contre le terrorisme, les capacités spécialisées (démontage, lutte contre la prolifération des stupéfiants, etc.), la protection des approches aériennes et maritimes du pays.

Pour les forces armées, la sécurisation des JOP constitue la plus grosse opération militaire des soixante dernières années sur le territoire national avec l'engagement d'environ 10 000 soldats, 5 000 en appui spécialisé aériens et maritimes, et 2 à 3 000 hommes en soutien. Cette opération est de surcroît en rupture avec l'organisation militaire actuelle, construite sur un modèle d'armée destiné aux opérations extérieures.

La préparation de la sécurité des Jeux olympiques et paralympiques est donc une opération considérable dont les réservistes citoyens auront perçu l'ampleur à l'écoute du général Chasboeuf. Mais le message qu'il délivre est particulièrement clair : « depuis plusieurs mois, nous sommes au travail, et malgré de multiples contraintes, juridiques, politiques, techniques, nous sommes prêts. »

Rendez-vous le 26 juillet 2024, jour de la cérémonie d'ouverture, pour un spectacle inédit et féerique !





L'ARMÉE DE CHAMPIONS

Pour beaucoup, le sport est indissociable de l'activité militaire, en permettant de s'aguerrir, de renforcer ses capacités physiques, d'accroître son adresse. En venant présenter, le 6 février 2024, le Centre national des sports de la défense (CNSD), à la réserve citoyenne du gouverneur militaire de Paris, le général de brigade Paul Sanzey a démontré que les relations entre les activités physiques et les activités militaires n'ont pas toujours été aussi évidentes, mais aussi que les armées sont une pépinière de champions. Chasseur alpin, il a commandé la 27^e brigade d'infanterie de montagne, avant de cumuler aujourd'hui les fonctions de Délégué militaire départemental de Seine-et-Marne, de Commissaire interarmées aux sports militaires, et de Commandant du CNSD.

Par les officiers RC-T Bernard Labauge et Thierry Laugier

Le CNSD est un organisme à vocation interarmées relevant du chef d'état-major de l'armée de Terre. Il est placé sous l'autorité organique du général commandant la formation de l'armée de Terre, de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT), et sous l'autorité fonctionnelle du sous-chef performance de l'état-major des armées. Créé le 1er janvier 2006, il est implanté au camp Guynemer à Fontainebleau et comprend deux formations expertes dans le domaine de l'entraînement physique et sportif, à savoir l'école interarmées des sports et l'école militaire d'équitation.

150 ans d'histoire

Bien que de création récente, le CNSD est lié à l'histoire de l'entraînement sportif destiné aux militaires. Au second empire, l'institution militaire a saisi l'importance non seulement du sport, mais aussi de son enseignement, en sorte qu'a été créé en 1852 l'école normale militaire de gymnastique, installée à Joinville-le-Pont. Il s'agissait notamment de former les moniteurs dont avait besoin les armées, alors que dans le domaine civil, une école de formation ne sera créée qu'en 1928. Jusqu'en 1956, les écoles d'entraînement physique sont organisées essentiellement selon une logique militaire, et pour le besoin des armées, la Marine restant indépendante quant à l'entraînement physique de ses marins.

Un débat anime en effet les spécialistes : faut-il prévoir l'entraînement uniquement sur le plan physique et militaire, ou faut-il pratiquer du sport dans le but de la performance ? Semble-t-il, ce sujet n'est toujours pas tranché, mais le sport militaire a été structuré de manière à prévoir d'un côté l'entraînement des moniteurs de sport et, de l'autre, la préparation pour remporter des compétitions internationales, dans le cadre d'une unité interarmées.

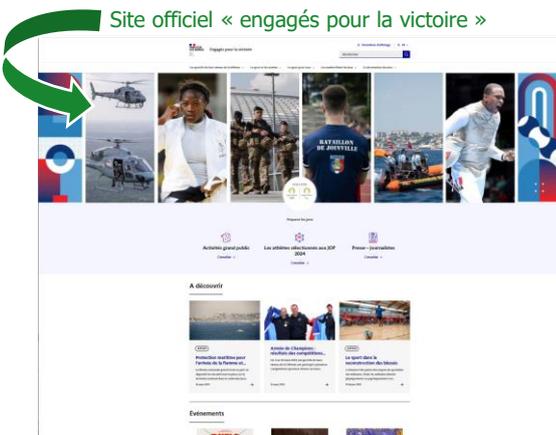
De 1967 à 1998, le Bataillon de Joinville a accueilli près de 35 000 stagiaires d'une part, et 5 500 athlètes d'autre part, qui ont obtenu plus de 40 titres olympiques. Nombre de ces sportifs, tel Michel Platini, ont contribué à la gloire du sport français. La situation évolue bien sûr, lorsque, en 1998, le service militaire est suspendu. De fait, le bataillon de Joinville est fermé, et sous l'impulsion du ministre de la Défense, Alain Richard, les sports militaires sont délocalisés à Brest pour se concentrer uniquement sur le besoin en formation des spécialistes.

Jean-François Lamour, médaillé d'or en escrime à Séoul et Los Angeles, ministre des Sports, et Michelle Alliot-Marie, ministre de la Défense, font évoluer la situation en 2002, pour créer une structure pérenne, les Sportifs de Haut Niveau de la Défense (SHND). Cette dernière formule, dont le CNSD est l'héritier, permet de rassembler dans un même organisme des sportifs de haut niveau, dans le but d'obtenir les meilleures performances internationales. Cent postes budgétaires sont créés, augmentés en prévision des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, à 220 athlètes de haut niveau. Dans ce contexte, la sélection reste féroce et le général Sanzey expose avoir cinq candidats pour un poste ce qui lui permet d'effectuer une sélection, prenant en considération la performance et la capacité à porter l'image de marque des armées.



Un déficit de communication

Les athlètes militaires obtiennent de très bons résultats dans les compétitions internationales auxquelles ils participent : lors des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020, les athlètes militaires français ont obtenu 39 % des médailles olympiques et paralympiques, et 50 % des médailles d'or. Or, ils n'étaient que 14 % au sein de la délégation olympique française ! Force est de constater que le public ignore que ces sportifs sont des militaires. Ni leur grade, ni leur unité ne sont connus, en sorte que le CNSD s'efforce de corriger cette anomalie. Toutefois, certaines règles du comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) ne facilitent rien, car elles interdisent d'afficher l'appartenance à l'Armée des champions, alors que par ailleurs, les fédérations sportives revendiquent la qualité des performances obtenues.



Le soin des blessés

Pendant la Première Guerre mondiale, les structures militaires françaises ont été mises en sommeil. Cependant, dès 1916, l'école de Joinville va accueillir des spécialistes s'intéressant à la reconstruction des blessés. Un centre d'instruction physique est constitué, dont le rôle est de concevoir et de diffuser les méthodes, pour ensuite les faire connaître sur les sites et les hôpitaux où sont accueillis des blessés de la Grande Guerre. Cet héritage n'est pas neutre à l'égard de la préparation des parasportifs.

Moyens et perspectives

Les résultats et le bilan du CNSD sont éloquentes. Ce qui importe, c'est la méthode mise en place depuis l'accord cadre de 2014, entre le ministère des Armées et celui des Sports, auxquels sont associés le ministère de l'Intérieur, et le secrétariat d'État aux handicapés.

Un partenariat public privé est l'outil qui permet au CNSD de bénéficier de structures performantes équivalentes à celle de l'INSEP.

Un lien de confiance tout particulier a été tissé avec les 32 fédérations sportives qui participent au programme. Ces dernières permettent aux sportifs de progresser dans leur technique spécifique alors que les armées leur donnent les clés de gestion du stress et du sommeil, les conseils d'alimentation et l'esprit d'équipe.

Le parrainage des athlètes par leur unité militaire est une manière de les soutenir et de les encourager. Enfin, dans le cadre du projet Sciences 24, les grandes écoles apportent un appui technique et de recherche scientifique aux équipes de France olympique.

Les moyens sont donnés, les techniques sont en place, aucun doute que le général Sanzey viendra féliciter de nombreux sportifs au terme des Jeux olympiques et paralympiques 2024.



QUELQUES PORTRAITS DE L'ARMÉE DE CHAMPIONS

Les fiches complètes de ces athlètes et de beaucoup d'autres sont disponibles sur le [site du CNSD](#) qui constitue la source de cette présentation



Tessa WORLEY - Armée de Terre

L'adjudant Tessa est une skieuse alpine du groupe technique, spécialiste de l'épreuve du slalom géant. Double championne du monde (2013 et 2017), elle fait partie depuis 2008 des meilleures mondiales dans cette discipline, totalisant à ce jour 32 podiums dont 14 victoires. Elle a remporté le petit globe de cristal de slalom géant (coupe du monde de la spécialité) en 2017 et 2022.

Clarisse AGBEGNENOU - Gendarmerie Nationale

L'adjudant Clarisse possède le plus beau palmarès du judo féminin français, elle est licenciée au Red Star Club (RSC) de Champigny-sur-Marne. Elle grandit à Gennevilliers. Clarisse rentre au club de l'AMA (Arts martiaux d'Asnières) à l'âge de 9 ans puis, à 14 ans, elle entre au pôle France d'Orléans. Elle est élue à la Commission des Athlètes de Haut-niveau du Comité national olympique et sportif français pour un mandat de 4 ans (2021-2025). Elle est désignée porte-drapeau de l'équipe de France Olympique pour les JOP de Tokyo 2020.



Billy BESSON - Marine Nationale

Le maître Billy a vécu sur le bateau familial pendant dix-huit ans. Il s'envole vers la métropole afin de poursuivre ses études et sa carrière sportive et se consacre à la compétition de catamaran de sport.

En 2008, il devient champion du monde sur Dart 18. En 2014, toujours associé à Marie Riou, il gagne le championnat du monde ISAF sur Nacra 17. Il fait partie de l'équipe de France Olympique de voile afin de représenter la France aux JOP de Rio de Janeiro en 2016. Quadruples champions du monde, entre 2013 et 2016, ils concluent les Jeux olympiques de Rio à une 6^e place inespérée avant d'être rapatrié d'urgence pour être opéré d'une sévère hernie discale. Après avoir testé d'autres supports et s'être investi sur le circuit Sail GP, le maître Billy revient à ses amours en olympisme et choisi le matelot Noa Ancian pour partager l'aventure en vue des JOP de Paris en 2024.



Rémy BOULLÉ - Secrétariat général pour l'Administration

L'agent sur contrat Rémy est un ancien commando parachutiste de l'air et membre de l'équipe de France de parachutisme. Il a participé à de nombreuses opérations extérieures, au Mali, au Niger, au Tchad ou en Afghanistan. Âgé de 26 ans en 2014, l'agent sur contrat Rémy est devenu paraplégique à la suite d'un accident de parachutisme. Au cours d'un entraînement, sa voile principale ne s'est pas déployée et il a chuté de 500 mètres.

Après 8 mois d'hospitalisation, il se fixe la participation aux Jeux paralympiques de Rio où le para-canoë-kayak fait son apparition. Aujourd'hui, il évolue au club nautique d'Orléans (CKCO).



Sous la direction du RC-T Frédéric Rignault



© US Army – Major Catalina Carrasco

Arcane Thunder 23, cérémonie d'ouverture, 30.8.2023

LES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE MILITAIRE

Il est illusoire d'imaginer les armées françaises sans coopérations internationales. Celles-ci existent dans tous les domaines qui seront ainsi abordés dans ce dossier d'*Ad Honores*.

Tout d'abord, il convient de présenter les deux directions en charge de ces coopérations : la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) pour le ministère des Armées.

Ensuite, ce dossier présente les coopérations techniques (avec les assistances militaires techniques, les programmes de la DGA), les coopérations dans le cadre de nos engagements internationaux avec l'ONU et l'OTAN ; les accords bilatéraux et une présentation du tout nouveau partenariat qui nous lie à l'Ukraine.

Et les coopérations ne s'arrêtent pas là puisqu'il en existe également dans le domaine de la santé et... de la musique militaire !

Bref, l'équipe d'*Ad Honores* a dû se faire violence pour limiter les articles que vous allez découvrir dans ce dossier !

Bonne lecture.

Frédéric RIGNAULT



LA DIRECTION DE LA COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE UN OUTIL DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE

La Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) est une direction du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), créée en 2008 et héritière de la Direction de la coopération militaire et de défense. Elle a pour mission de mettre en œuvre au sein du Quai d'Orsay, dans une approche interministérielle, la coopération structurelle de la France avec ses partenaires, dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Complémentaire de la coopération opérationnelle ou technique menée dans leurs domaines respectifs par les autres ministères, cette coopération institutionnelle s'appuie principalement sur l'apport d'expertise, mais surtout sur la formation de cadres, en France comme à l'étranger.

Par le RC-T Thierry Laugier

L'approche intégrée de la coopération défendue par la DCSD, à travers le continuum sécurité-défense, repose sur deux modes d'action principaux : conseil et apport d'expertise d'abord, permettant le développement et la constitution de capacités chez le partenaire étranger, formation de cadres ensuite, dans différents centres de formation, écoles et académies, en France comme à l'étranger.

Elle s'inscrit dans un cadre européen, faisant de la coopération de sécurité et de défense un outil de la promotion de l'autonomie stratégique européenne, portée par le président de la République. La DCSD participe ainsi au renforcement de la coordination de la défense et de la sécurité à l'échelle de l'Union européenne, et promeut son rayonnement à l'international.

Une expertise reconnue internationalement pour un modèle de coopération unique

La DCSD déploie un modèle de coopération intégré unique et sans équivalent parmi les coopérations internationales, qui se caractérise par un détachement de longue durée d'experts auprès de hautes autorités (primature, ministère des Armées, État-major, ministère de l'Intérieur ...) qui en font la demande. Il est complété par des missions ponctuelles d'audit ou de conseil dans des domaines très divers, au profit de ces administrations. L'objectif est de diffuser l'expertise française, de consolider les liens de partenariat qui unissent nos pays et de favoriser le développement et la structuration de capacités souveraines au sein de ces pays. La DCSD est insérée dans le réseau diplomatique français et compte plus de 300 coopérants affectés dans 52 pays.

Un réseau d'écoles et d'académies à l'international

La DCSD soutient un réseau de plus de 70 écoles et centres de formation dans le monde entier, en y déployant une centaine de cadres. Ces derniers participent à la création, au développement et à la diffusion des formations dispensées, en adaptant l'ingénierie pédagogique française aux besoins et spécificités des partenaires. Ils développent ainsi des cursus innovants, comme par exemple, à Beyrouth, au sein de l'Académie de police d'Aramoun, où l'université de Lyon III délivre le même master que celui sanctionnant les études de nos commissaires de police en France. Ce réseau d'écoles, unique en son genre et sans équivalent dans le paysage des coopérations internationales, couvre un très vaste domaine de spécialités et est en pleine expansion. Cet investissement contribue également au rayonnement de la francophonie, puisque ce sont près de 15 000 stagiaires qui suivent chaque année des cours de français à l'étranger, mais aussi en France, en lien avec les Instituts français et le réseau des Alliances françaises.



Au cœur de cette stratégie de formation : les écoles nationales à vocation régionale (ENVR)

Créées à la fin des années 1990, les écoles nationales à vocation régionale (ENVR) sont des écoles « nationales » car implantées sur le territoire national d'un pays partenaire, « à vocation régionale » car elles accueillent des stagiaires de l'ensemble de la sous-région et au-delà. Ces écoles, symbole du partenariat de confiance existant entre la France et le pays hôte, ont une capacité de formation de près de 3 000 stagiaires par an dans des domaines aussi divers que la formation initiale et l'enseignement supérieur, la santé, la sécurité maritime, la protection civile, la police judiciaire, la cybersécurité, etc. Modèle le plus abouti et ambitieux, l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme d'Abidjan (AILCT), est soutenue par 16 partenaires bilatéraux et organisations internationales (UE, UA, CEDEAO) et représente une belle vitrine de ce que la coopération française peut développer. Le futur centre de cyber sécurité des Balkans (C3BO / Centre de développement des Capacités Cyber dans les Balkans Occidentaux), sous le statut d'organisation internationale implantée à Podgorica, en partenariat entre la France, la Slovénie et le Monténégro, en est un autre exemple emblématique.

Modèle attractif et innovant, ces écoles nationales à vocation régionale se modernisent et s'internationalisent (financement, gouvernance, pédagogie) avec pour objectif de devenir d'ici 2030 des centres d'excellence ouverts à d'autres partenaires.

Le financement de formations en France pour des cadres étrangers

Complétant cette action à l'étranger, la DCSD finance, accompagne et facilite la mise en stage de nombreux cadres dans les écoles de formation des ministères partenaires. Ainsi ce sont, chaque année, plus de 1 200 stagiaires internationaux, originaires d'environ 80 pays, qui bénéficient d'un cursus en France, souvent d'une ou de plusieurs années, mais aussi parfois au travers de stages thématiques plus courts. Là aussi, l'offre proposée est très large et couvre aussi bien la formation initiale de jeunes officiers, des Armées, de la Gendarmerie et de la Police nationale, mais aussi d'administrateurs des Affaires maritimes, que les cursus de l'École de Guerre ou de l'École d'État-major.

Enfin, la DCSD organise chaque année à l'École militaire à Paris, en collaboration avec l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), plusieurs sessions internationales auxquelles sont invités des responsables de haut niveau (administration, structures de sécurité, ONG, milieu universitaire) de pays étrangers. Chaque session porte sur une zone géographique ou géopolitique : Afrique avec le forum de l'IHEDN sur le continent africain (FICA), Indopacifique, Moyen-Orient, Balkans et Europe orientale.

L'adaptation de la coopération de sécurité et de défense aux enjeux prioritaires de la politique étrangère de la France.

La coopération de sécurité et de défense est un outil très concret au service des priorités diplomatiques et stratégiques de la France. Ainsi, elle renforce son action en Indopacifique, suivant la stratégie française dans la région lancée en 2019. La DCSD est également étroitement associée à la stratégie interministérielle pour les Balkans occidentaux de 2019, dans la perspective de leur adhésion à l'Union européenne et développe aussi son action en Europe orientale.

De la même façon, la coopération de sécurité et de défense s'adapte aux nouvelles menaces et problématiques sécuritaires comme la sécurité et la sûreté maritime, la lutte contre la criminalité environnementale et la protection de la biodiversité, les enjeux cyber et la formation à la cybersécurité.

La DCSD est un acteur majeur de la politique de coopération française, grâce à son caractère interministériel, à sa présence dans une cinquantaine de pays ainsi qu'à son réseau international d'écoles et d'académies de formation. Ses modes d'action se renouvellent et s'adaptent en permanence pour être au plus près des demandes et des besoins de nos partenaires, pour contribuer au renforcement de leur autonomie et faire rayonner l'influence de la diplomatie française.





LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA STRATÉGIE

En complément des éléments indiqués sur la DCSD (cf. article précédent), voici une présentation de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS).

Par le RC-T Frédéric Rignault

La DGRIS pilote l'action internationale du ministère des Armées et contribue à la politique internationale coordonnée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

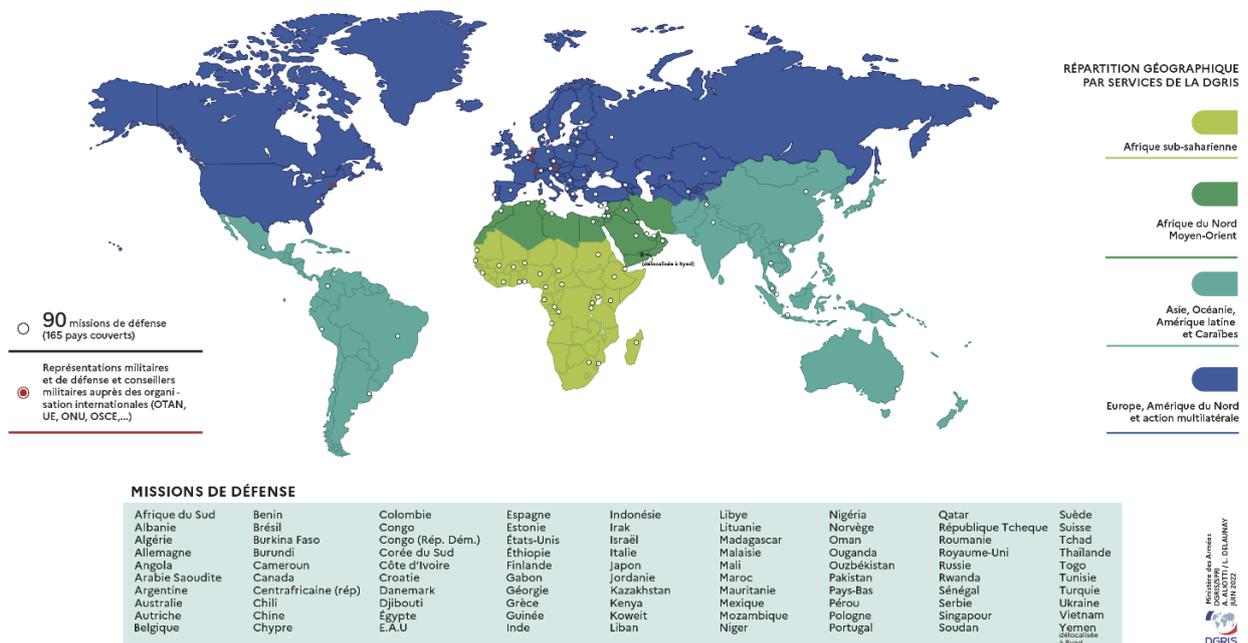
L'action de la DGRIS vise au renforcement capacitaire – humain et logistique – des armées ou forces de sécurité des pays partenaires, à moyen et long terme. Ses principaux modes d'action sont l'apport d'expertise, la formation de cadres et l'appui à la constitution de capacités.

La DGRIS assure la tutelle du réseau bilatéral diplomatique de défense qui comprend aujourd'hui 90 missions près les ambassades de France à l'étranger, ainsi que les représentations militaires de défense (RMD) auprès de l'OTAN, de l'Union européenne, de l'ONU, principalement. Parallèlement, ce réseau étend ses compétences en non-résidence dans 76 autres pays auprès desquels un attaché de défense est accrédité, soit un total de 166 pays couverts.

Les services de la DGRIS se répartissent en quatre zones : Afrique sub-saharienne, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Asie-Océanie-Amérique latine et Caraïbes, Europe-Amérique du Nord et action bilatérale.

Globalement, la DGRIS définit la stratégie d'influence internationale du ministère des Armées et coordonne sa mise en œuvre.

LA DGRIS ET LE RÉSEAU DIPLOMATIQUE DE DÉFENSE





LES PROGRAMMES INTERNATIONAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT

Le ministre des Armées, dans l'exercice de ses attributions, est assisté par le Chef d'état-major des armées (CEMA), le Délégué général pour l'armement (DGA) et le Secrétaire général pour l'administration (SGA).

Par le RC-T Frédéric Rignault

Le Délégué général pour l'armement est à la tête de la Direction générale de l'armement qui a pour mission la recherche et la réalisation d'équipements des forces, le développement de relations internationales en lien avec l'armement et la politique industrielle de défense.

Ainsi, avec ses partenaires européens, la DGA travaille, entre autres, sur les programmes suivants :

- ✓ Radio logicielle sécurisée ESSOR (Thales pour la France, Leonardo pour l'Italie, Indra Sistemas pour l'Espagne, Radmor pour la Pologne, Bittium pour la Finlande, Rohde & Schwarz pour l'Allemagne) ;
- ✓ L'aviation de combat NGWS avec l'Espagne et l'Allemagne ;
- ✓ Le drone stratégique MALE-RPAS avec l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne ;
- ✓ Les missiles de croisière et antinavires FMAN-FMC avec l'Angleterre ;
- ✓ L'hélicoptère Tigre Standard 3 avec l'Espagne ;
- ✓ La guerre contre les mines marines (MMCM) avec l'Angleterre ;
- ✓ Les satellites d'observation avec la Roumanie, l'Espagne, la Suède et l'Allemagne.

Un exemple avec le drone MALE-RPAS

Le projet de drone MALE-RPAS (*Medium Altitude Long Endurance Remotely Piloted Aircraft System*) a pour objectif, à l'horizon de 2028, de fournir un drone de reconnaissance volant à moyenne altitude et de grande autonomie aux armées de l'air française, allemande, espagnole et italienne.

Ses missions principales sont le renseignement, la surveillance, l'acquisition d'objectif et la reconnaissance.

Construit par Airbus Defence and Space, Dassault Aviation et Leonardo, ce drone aura une envergure de 26 mètres, une longueur de 16 mètres et une hauteur de 6 mètres ; sa masse maximale de 11 tonnes et sa vitesse de croisière de 500 km/h avec un plafond à 13 700 mètres.



Maquette du drone MALE-RPAS au salon de Berlin. © DeffISK



LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA FRANCE

Depuis la fin de la guerre d'Algérie, la France n'a plus eu à engager ses troupes pour défendre son territoire national ou ses colonies. Cependant, elle s'est engagée dans des opérations à l'extérieur de celui-ci à travers les OPEX ; certaines de façon indépendante, d'autres dans le cadre de ses engagements envers l'OTAN, l'ONU et l'UE.

Par le RC-T Étienne Dufour

La France fait partie des douze signataires du texte instituant, le 4 avril 1949, l'**OTAN** (Organisation du traité de l'Atlantique Nord). Elle en a quitté le commandement militaire intégré en 1966 avant de le rejoindre de nouveau en 2009, tout en continuant de participer à des opérations menées par l'OTAN durant cette période. L'OTAN regroupe aujourd'hui 32 États membres. La France en est le troisième contributeur (10,63 %), après les USA (22,14 %) et l'Allemagne (14,65 %).

Les principales opérations engagées dans le cadre de ces coopérations avec l'OTAN et l'ONU ont été, chronologiquement (liste non exhaustive), les suivantes :

- Au **Liban**, depuis 1978 et toujours en cours, sous des formats qui ont varié selon les époques (jusqu'à 1 200 hommes - 700 à ce jour) : FINUL (+ FMI et FMSB en 1982 / 1983) - cf. bulletin *Ad Honores* N° 11 de juin 2023.

Daguet (guerre du **Golfe**) de 1990 à 1991. A la suite de l'invasion du Koweït par l'**Irak**, une coalition internationale mandatée par l'ONU (résolution 678) s'est constituée, sous commandement américain. Les combats terrestres se sont déroulés entre mi-janvier et fin février 1991. Jusqu'à 15 000 soldats français y ont participé.

- En **ex-Yougoslavie** (FORPRONU, pour l'ONU, et IFOR, puis KFOR pour l'OTAN) - de 1991 à 2004 -, cf. bulletin *Ad Honores* N°11 de juin 2023.

- En **Afghanistan**, la France s'y est engagée dès 2001. La FIAS (Force Internationale d'Assistance à la Sécurité) y est placée en 2003 sous commandement de l'OTAN jusqu'en 2015, où elle est devenue une mission non combattante jusqu'au départ des troupes alliées en 2021.

- En **Irak-Syrie** : une coalition internationale est formée en août 2014, à la suite d'une résolution de l'ONU dans le cadre du conflit contre l'État islamique. La France y participe (opération CHAMMAL) via les opérations aériennes depuis des territoires voisins et son groupe aéronaval. En septembre 2016, la France engage des moyens au sol avec des canons CAESAR, notamment lors de la bataille de Mossoul. La coalition internationale se retire des combats au sol en 2021, mais la France continue à apporter un appui formation auprès de l'armée irakienne par le biais d'un détachement de partenariat opérationnel au nord de Bagdad et des militaires français participent toujours à l'état-major de l'opération *Inherent Resolve* en Irak et au Koweït, avec les Américains.

Jusqu'à peu, outre l'opération CHAMMAL en Syrie-Irak, la France était aussi engagée dans une intervention militaire majeure au **Sahel** dans la bande sub-saharienne. L'opération BARKHANE, débutée en 2014, a été réalisée en partenariat avec les cinq pays membres du G5 du Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) ; la France y a engagé jusqu'à 5 100 hommes. Nous avons aussi été soutenus par quelques pays de l'Union Européenne, dont les contingents ont oscillé entre 60 et 150 hommes (Suède, Grande-Bretagne, Estonie, Danemark, Tchéquie) et le soutien de drones américains pour le renseignement. La France a perdu 50 soldats dans cette opération. Elle s'est achevée en août 2022 par l'évacuation de la base de Gao au Mali. Notre présence au Sahel est aujourd'hui limitée au seul Tchad, et la France garde des forces prépositionnées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Gabon et Côte d'Ivoire), ainsi qu'à Djibouti.



VBL de la mission UNIFIL au Liban

Aujourd'hui, environ 1 300 militaires français restent déployés au sein des forces internationales : 740 soldats sous mandat de l'ONU, 400 dans le cadre de l'OTAN et 150 pour l'Union européenne.

En **Afrique**, la France participe à 3 opérations de l'ONU, MINURSO (Sahara occidental), MONUSCO (Congo) et MINUSCA (Centrafrique), ainsi qu'à une opération de l'Union Européenne pour la formation au Mozambique.

En **Europe**, les armées françaises interviennent au sein d'opérations avec l'OTAN ou l'UE, et notamment, depuis 2016, au profit des pays baltes et de la Pologne.

Opération OTAN Aigle en **Roumanie** (dissuasion et défense face à la menace russe après l'invasion de l'Ukraine) avec un escadron de chars lourds Leclerc et des compagnies de VBCI et du génie, ainsi que des canons CAESAR et mortiers de 120.

Mission OTAN Lynx en **Estonie** (dissuasion face à la menace russe) avec la formation d'une milice de volontaires estoniens par une compagnie d'infanterie.

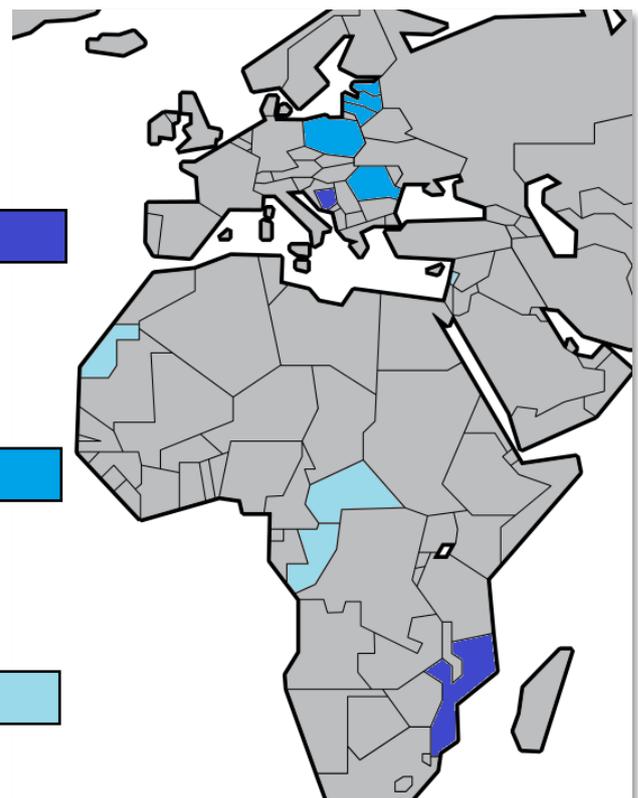
Mission Gerfaut en **Pologne** afin de former des troupes ukrainiennes ; plus de 1 600 d'entre eux ont été formés entre février et juillet 2023 ; cette mission se poursuit.

L'opération ALTHEA en **Bosnie-Herzégovine** (succédant à l'IFOR) menée par la force de l'Union européenne (EUFOR) et soutenue par l'OTAN, rassemble 20 pays membres à la zone frontalière de l'Union européenne en soutien aux forces armées du pays.



Entraînement de militaire ukrainiens par l'armée française, dans un lieu tenu secret en Pologne en 2023.
© Daphné Benoît / AFP

**2024
ENGAGEMENTS
INTERNATIONAUX
DE LA FRANCE
UE/OTAN/ONU**



A. Broquet



L'ACCORD BILATÉRAL FRANCO-UKRAINIEN

Le 16 février 2024, la France a signé avec l'Ukraine un accord de coopération en matière de sécurité.

Par le RC-T Frédéric Righault

Cet accord comporte sept parties fondamentales :

- 1. Introduction avec rappel de l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans les frontières, internationalement reconnues depuis 1991,**
- 2. Coopération dans le domaine de la sécurité,**
- 3. Coopération en cas d'agression armée future,**
- 4. Coopération dans l'industrie militaire et de défense,**
- 5. Coopération dans le domaine civil,**
- 6. Mise en œuvre de la coopération,**
- 7. Délai et autres dispositions.**

→ **1** - Après un rappel des principes fondamentaux des droits des États souverains dans le cadre de la Charte des Nations unies, la France et l'Ukraine réaffirment, entre autres, « l'objectif de l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne et le fait que la sécurité de l'Ukraine fait partie intégrante de la sécurité de l'Europe et de la région euro-atlantique ».

→ **2** - La coopération dans le domaine de la sécurité est composée de six volets : concept général (dans lequel il est question de souveraineté, de résilience et de stabilité économique) ; communication (lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information) ; cybersécurité (avec l'aide à la protection des infrastructures) ; protection des infrastructures critiques (chaînes d'approvisionnement vitales, rétro-ingénierie des biens et services critiques, stocks stratégiques, questions logistiques) ; renseignement et contre-espionnage ; lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée (lutter contre les groupes et individus qui tentent de s'infiltrer dans la société ukrainienne).

→ **3** - La coopération en cas d'agression armée future où il est écrit : « En cas de future agression armée russe contre l'Ukraine, à la demande de l'un ou l'autre des Participants [NB : les Participants sont bien entendu la France et l'Ukraine], les Participants mèneront des consultations dans les 24 heures pour déterminer les mesures nécessaires pour contrer ou dissuader l'agression ».

→ **4** - La coopération dans l'industrie militaire et de défense concerne les domaines suivants (non exhaustifs) : les équipements militaires (en direct ou via des coopérations industrielles) ; la formation des forces ukrainiennes de défense et de sécurité et la formation de formateurs ; le soutien initial et le soutien au lancement de la maintenance ; un soutien structurel à la réforme du secteur de la défense ; un soutien aux initiatives de cyberdéfense et de résilience ; une assistance au système ukrainien de soutien médical ; un soutien de développement aux forces avec des évolutions vers les concepts et procédures opérationnelles de l'OTAN ; un soutien à la protection et à la défense des frontières.

→ **5** - La coopération dans le domaine civil est observée dans l'assistance humanitaire et il est question de « relèvement économique » et de « reconstruction » ; dans le soutien au programme de réforme de l'Ukraine (pour pouvoir adhérer à l'Union européenne) ; dans le soutien pour obtenir des indemnités des pertes, préjudices et dommages causés par l'invasion russe (pour laquelle il est également question de sanction) ; redevabilité : la France aidera l'Ukraine dans son combat devant la Cour pénale internationale afin « de garantir que les allégations de crimes de guerre fassent l'objet d'enquêtes complètes et équitables menées par des mécanismes juridiques indépendants, efficaces et robustes ».

→ **6** - La mise en œuvre de la coopération passera, si nécessaire, par des organismes autorisés pour l'élaboration et la mise en œuvre d'accords bilatéraux entre la France et l'Ukraine qui s'informeront, alors, par la voie diplomatique.

→ **7** - Délai : « Le présent accord est valable pour une durée de dix ans à compter de la date de signature » ; « Dans l'hypothèse où l'Ukraine deviendrait membre de l'OTAN avant la fin du présent accord, les Participants décideront de son futur statut [NB : statut de l'accord.] ».

Sources :

Site du ministère des Armées : www.defense.gouv.fr
Site de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne



LES ACCORDS DE LANCASTER HOUSE

Les traités de Londres, appelés également accords de Lancaster House, sont des partenariats militaires forts signés à l'occasion du sommet franco-britannique de Londres du 2 novembre 2010. Ils ont été signés par le président Nicolas Sarkozy et le Premier ministre du Royaume-Uni, David Cameron. Depuis, de nombreux ajouts ont été opérés.

Par le RC-T Frédéric Rignault

De ces traités résulte ainsi la CJEF ou *Combined Joint Expeditionary Force*. Celle-ci consiste en une force expéditionnaire commune, interarmées, afin de disposer d'une capacité commune dans le cadre d'opérations internationales. Frédéric-Yves Gagnon, lieutenant-colonel britannique de la Royal Air Force, affecté à la division emploi des forces-protection de l'état-major des armées : « Dotées de forces de dissuasion nucléaire indépendantes et d'un éventail complet de forces armées, elles [les forces armées françaises et britanniques] sont en mesure de se déployer et d'opérer, seules ou avec leurs alliés et partenaires, dans le monde entier sur terre, à la mer, dans les airs et, de plus en plus, dans le cyberspace. Des niveaux sans précédent d'intégration entre les forces armées ont été mis en place et des mesures permettant d'accroître encore les capacités communes en matière d'interopérabilité ont été progressivement décidées, au service de nos intérêts communs. Il n'existe pas de situations dans lesquelles les intérêts vitaux de l'un des deux pays puissent être menacés sans que les intérêts vitaux de l'autre ne le soient également ».

L'intervention conjointe en Libye en 2011, sous l'égide des Nations unies, dans le cadre de la résolution 1973 est une illustration de ces accords. De même, la création d'un groupe de travail dit « de haut niveau » permet de coordonner les demandes de nouvelles sanctions face à la montée en puissance des armes de destruction massive par le régime iranien.

Dans le domaine de la cybersécurité, en 2018, Paris et Londres se sont engagés à échanger des informations notamment sur les cybermenaces pour : « empêcher, atténuer et augmenter le coût des cyber-attaques malveillantes des criminels, des acteurs étatiques et de leurs mandataires, y compris ceux qui cherchent à s'ingérer dans les processus démocratiques internes des États ». Cet échange de données s'applique également aux domaines classifiés (dont les technologies développées en commun).

Dans le domaine industriel, les accords de Lancaster House concernent le programme A400M, le programme de guerre des mines, la fabrication d'un drone en commun et le développement de missiles antinavires / missiles de croisière et de centres d'excellence.

Enfin, dans le domaine opérationnel, la coopération franco-britannique s'est manifestée au travers du déploiement commun en Estonie et Lituanie, dans le cadre de l'OTAN, et ce depuis 2017 et la récente participation britannique à la phase 2 de l'exercice Orion 23.

Cet exercice consiste en une coalition multinationale, dont la France est la nation-cadre, et regroupe 12 000 hommes dont 1 700 issus de 14 pays avec 2 600 véhicules tactiques (dont 400 de combat) 60 avions, 40 hélicoptères de combat et 100 drones militaires. L'objectif étant d'annihiler une menace de haute intensité sur une zone d'action terrestre allant de Besançon à Amiens.



Sources :

- Revue de Défense Nationale n°834 - Novembre 2020 - Article « La Force expéditionnaire conjointe franco-britannique » par Frédéric-Yves Gagnon.
- Site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr
- Site du ministère des Armées : www.defense.gouv.fr
 - Encyclopédie Wikipédia.
- Crédit photographique : Prime minister office.



LA BRIGADE FRANCO-ALLEMANDE

Il nous faut remonter en 1962 pour comprendre les origines de la Brigade franco-allemande.

Cette année-là, le président de la République, Charles de Gaulle, accueille le chancelier allemand Konrad Adenauer en déclarant : « La France et l'Allemagne se sont combattues pendant des années et y ont sacrifié le meilleur de leur jeunesse. Pourquoi ont-elles fait cela ? Parce que chacune voulait construire l'Europe aux dépens de l'autre. Monsieur le Chancelier, construisons l'Europe ensemble. »

Par la RC-T Nathalie Musine



Ainsi, renforcée par le traité de l'Élysée en 1963 et s'appuyant sur ses quatre principes fondateurs (réconciliation, solidarité, amitié, coopération), la coopération franco-allemande va de plus en plus être porteuse d'un message politique fort qui débouchera sur les débuts d'une défense européenne. La décision est, alors, prise d'associer des forces militaires franco-allemandes au sein d'une grande unité. C'est ainsi que la BFA est fondée en 1989, au lendemain de la Guerre froide.

Unité binationale unique au monde, elle est considérée comme l'un des socles les plus anciens de la coopération franco-allemande. Basée de part et d'autre du Rhin, elle est composée de 5 600 soldats, dont 40 % de Français et 60 % d'Allemands. Son but est de permettre à la France et à l'Allemagne de s'entraîner ensemble afin d'être capables d'intervenir côte à côte sur des théâtres d'opérations majeurs, nationaux et internationaux – sous couvert de l'ONU, de l'OTAN ou de l'Union européenne.

Alternativement confiés à un officier général français ou allemand, avec toujours un adjoint de l'autre pays, les postes de commandement importants sont soumis à rotation tous les deux ans. La BFA comprend des régiments d'infanterie français et allemand, de cavalerie, d'artillerie, de génie, ainsi qu'un régiment mixte franco-allemand de soutien logistique.

Elle est intervenue pour la première fois en Bosnie en 1996, puis en Afghanistan, au Kosovo et au Mali, ou encore très récemment au Liban. Elle a, par ailleurs, pris part à diverses autres opérations sur des missions nationales, telles que la lutte contre les feux de forêt (Corse) ou l'aide à la population lors des crues de l'Elbe en 2002 et 2013 ou encore lors de la pandémie de la Covid-19.



A. Broquet



LA COOPÉRATION FRANCO-INDIENNE : DES LIENS ÉTROITS POUR DES ENJEUX MAJEURS

La relation bilatérale entre l'Inde et la France a toujours été solide, tout en permettant aux deux pays de développer leurs stratégies respectives en pleine autonomie. Cette relation repose sur la complémentarité des intérêts des deux nations, ainsi que sur une vision partagée de la zone indopacifique – espace de compétitions, voire de confrontations – dont la géopolitique et la géoéconomie sont des plus complexes.

Par le RC-T Gaël Pilorget



New Delhi et Paris ont fondamentalement la même approche, pragmatique, de ces enjeux.

L'Inde, partenaire des États-Unis, de la Russie et de la Chine, nourrit néanmoins de puissantes convergences de vues avec la France. Leur quête de multipolarité dans l'Indopacifique est confrontée au défi majeur de la volonté de projection de la puissance chinoise et de son propos d'uni-polarité.

En contrecarrant de tels desseins et en aidant à construire une aire indopacifique libre, ouverte et inclusive, normée par des règles internationales, New Delhi a noué des liens stratégiques plus étroits avec de nombreux puissances occidentales, en particulier les États-Unis, ainsi que d'autres partenaires comme le Japon et l'Australie, à travers le Dialogue Quadilatéral pour la sécurité (Quad, groupe de coopération militaire et diplomatique informelle entre les États-Unis, l'Inde, le Japon et l'Australie). Une nouvelle convergence stratégique de l'Inde avec le G7, de même qu'avec l'OTAN, est à l'étude.

L'Inde cherche à dialoguer avec une multitude d'acteurs de l'Indopacifique, tout en tentant, simultanément, de définir des modalités d'action et d'engagement afin de préserver son autonomie stratégique. Dans la matérialisation de cette volonté, elle peut compter sur le soutien appuyé d'un partenaire fidèle et engagé : la France.

Une entente stratégique en plein essor

La récente visite, en juillet 2023, du Premier ministre indien Narendra Modi en France, et le fait qu'il ait été invité d'honneur du défilé du 14 Juillet, a créé les conditions idéales d'un rapprochement franco-indien encore plus important. Le communiqué conjoint lié à cette visite officielle réaffirme un partenariat de défense et de sécurité « solide » et multiple (allant « des fonds marins à l'espace »).

Le communiqué rappelle que cette relation franco-indienne « a résisté aux tempêtes les plus sombres et s'est montrée audacieuse et ambitieuse lorsqu'il s'est agi de saisir les occasions qui se présentaient ». Cette relation privilégiée est fondée sur des convergences politiques, géopolitiques et éthiques fondamentales : « des valeurs communes, le respect de la souveraineté et de l'autonomie stratégique, un attachement inébranlable au droit international et à la Charte des Nations unies, une foi profonde dans le multilatéralisme et la recherche commune de la stabilité d'un monde multipolaire ».

14 juillet 2009 © AFP



Dans un contexte international on ne peut plus tendu, le partenariat franco-indien veut assurer des missions essentielles pour la sécurité internationale : « faire respecter le droit international, améliorer la cohésion dans un monde fragmenté, réformer et redynamiser le système multilatéral, bâtir un Indopacifique sûr et pacifique ». Pour ce faire, la relation franco-indienne se projette loin dans l'avenir, à l'horizon 2047 (100^e anniversaire de l'indépendance de l'Inde et des relations diplomatiques franco-indiennes), « avec une vision plus audacieuse et des ambitions plus fortes », matérialisées par la « Feuille de route du 25^e anniversaire du Partenariat stratégique ».

Ce partenariat acquiert encore plus d'importance à l'heure où la guerre en Ukraine bouleverse l'ordre de sécurité européen, faisant naître des oppositions binaires dans les choix politiques et les relations diplomatiques.

L'Inde et la France se perçoivent elles-mêmes et réciproquement comme deux partenaires stratégiques de la zone indopacifique pouvant échanger d'égal à égal, des partenaires qui peuvent mutuellement s'apporter autant de bénéfices les uns aux autres. La feuille de route prône clairement un alignement entre la vision du Premier ministre indien incarnée dans le SAGAR (« Sécurité et croissance pour tous dans la région ») et celle du président Macron dans le cadre de la Stratégie Indopacifique de la France (cf. document cité dans les sources).

La feuille de route définit la coopération franco-indienne comme multidimensionnelle et « globale » : elle comprend la défense, la sécurité, l'économie, la communication et les échanges numériques, les infrastructures, les développements qu'ils soient durables ou économiques. La feuille de route insiste particulièrement sur la nécessité de résultats tangibles et vise à renforcer l'entente entre deux puissances fondamentales de l'océan Indien, à travers la « *Joint Strategic Vision of India-France Cooperation in the Indian Ocean Region* » signée en 2018.

Les deux pays veulent renforcer leurs échanges, intensifier la coopération maritime dans la région. Ils entendent augmenter le nombre d'exercices militaires conjoints et développer les capacités de l'industrie de défense indienne. L'Inde et la France veulent plus largement continuer à accroître leur coopération globale (notamment à la Réunion, en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française), en lien avec d'autres pays de la région et au-delà.

New Delhi et Paris explorent de nouvelles voies de coopération trilatérale, avec des pays comme l'Australie et les Émirats arabes unis, et au sein – ou en lien avec – des forums régionaux comme *l'Indian Ocean Rim Association* (Association des États riverains de l'Océan indien), *l'Indian Ocean Naval Symposium* (25 États riverains de l'océan Indien et du Golfe persique), *l'Indian Ocean Commission* (Union des Comores, Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles), le *Djibouti Code of Conduct* (répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires dans l'océan Indien occidental et le golfe d'Aden), l'ADMM+ (Australie, Chine, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, États-Unis) et l'ARF (*ASEAN Regional Forum* : les 10 membres de l'ASEAN et leurs partenaires que sont l'Australie, le Canada, la Chine, l'Union européenne, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, la Russie et les États-Unis).

Depuis des années, la France a été un fournisseur majeur – et fiable – de matériels militaires à l'Inde, surtout dans le domaine de l'aviation, notamment via la vente de Rafale et l'accord pour le développement commun d'un moteur d'avion de combat. Aujourd'hui, étant donné que l'Inde vise à l'autonomie en matière de technologies et d'industrie de défense, un partenariat avec la France devient encore plus impératif. L'aspiration de l'Inde à devenir un exportateur de défense se manifeste également dans l'accord conclu avec la France pour non seulement coopérer au co-développement et à la co-production de technologies avancées de défense, mais également dans le souhait de faire profiter des vertus et effets de cette coopération bilatérale des pays tiers.



A. Broquet



Soldats indiens au défilé du 14 juillet 2009

Par ailleurs, l'*Hindustan Aeronautics Limited* (HAL) est entré dans un accord de participation avec *Safran Helicopter Engines* au bénéfice de l'*Indian Multi Role Helicopter* (IMRH). Des projets sous-marins plus ambitieux vont être explorés, dans la droite ligne du succès du premier programme Scorpène de construction de sous-marins. Un protocole d'accord a également été signé entre les *Garden Reach Shipbuilders and Engineers Ltd.* (GRSE) et Naval Group pour le développement de navires de surface. L'Inde a installé un bureau technique de son DRDO (*Defence Research and Development Organisation*) dans son ambassade à Paris, et les deux pays ont adopté fin janvier 2024 une feuille de route sur la coopération dans le champ de l'industrie de défense.

Un bilan et des perspectives

Le partenariat stratégique franco-indien, forgé dès 1998, s'est considérablement développé depuis, et a pleinement atteint une dimension « globale ». Pour ce qui est des enjeux de sécurité, la coopération franco-indienne est étroite dans différents domaines, afin de pouvoir faire face aux défis communs en matière de sécurité régionale et mondiale. La France et l'Inde coopèrent dans la lutte contre le terrorisme, en échangeant des informations sur les menaces, les réseaux et les activités terroristes dans la région indopacifique et au-delà. Cette coopération comprend également des efforts conjoints pour prévenir le financement du terrorisme et pour renforcer les capacités des forces de sécurité.

L'océan Indien devenant un espace de plus en plus stratégique, la France et l'Inde coopèrent dans le domaine de la sécurité maritime pour assurer la libre circulation des navires, la lutte contre la piraterie et d'autres menaces en mer, ainsi que pour promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région. Les deux pays travaillent ensemble à renforcer la cybersécurité, en échangeant des informations sur les menaces cybernétiques, en développant des capacités de défense et en coopérant dans la lutte contre la cybercriminalité. La France et l'Inde partagent des intérêts communs en matière de non-prolifération des armes de destruction massive (ADM) et coopèrent dans le cadre d'initiatives internationales visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Les deux pays sont engagés dans la promotion de la stabilité et de la sécurité régionales en Asie et dans l'océan Indien. Ils coopèrent dans le cadre de forums régionaux et internationaux pour résoudre les conflits, prévenir les tensions et promouvoir la sécurité collective.

On le voit, le partenariat franco-indien se situe au cœur d'enjeux absolument majeurs pour la sécurité et le développement des deux pays. Comme le disait l'ancien président indien Avul Pakir Jainulabdeen Abdul Kalam : « La coopération est la clé qui ouvre les portes de la réussite collective » ...



Sébastien Lecornu avec son homologue indien Rajnath Singh, le 11/10/2023

Sources :

[La stratégie de la France dans l'Indopacifique](#)



Un peu d'histoire

L'Eurocorps (Corps de réaction rapide européen) est un quartier général original, composé de six nations cadres et de cinq nations partenaires : l'idée de cette création provient du rôle moteur du général de Gaulle et du chancelier Konrad Adenauer pour une coopération militaire franco-allemande dans le but de la réconciliation des deux pays. L'idée sera concrétisée par le Traité de l'Élysée en 1963.

Une première étape est franchie en 1989 avec la création de la Brigade franco-allemande. C'est une grande unité interarmes, forte de 5 600 hommes équipés de blindés légers, placée sous le commandement de l'Eurocorps, le corps de réaction rapide européen et disponible en cas de crise majeure.

En 1991, le président François Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl veulent promouvoir l'idée d'une Europe de la Défense et décident d'établir à Strasbourg ce quartier général de l'Eurocorps où les deux nations, la France et l'Allemagne, se partageront le commandement et la charge des missions. Par la suite, ce quartier général sera ouvert aux membres de l'Union de l'Europe occidentale.

Organisation

Ainsi, les six nations-cadres de l'Eurocorps sont d'abord la France et l'Allemagne, puis la Belgique (1993), l'Espagne (1994), le Luxembourg (1996) et la Pologne (2022).

Les cinq partenaires, les nations associées, sont la Grèce et la Turquie (2002), l'Italie (2009), la Roumanie (2012) et l'Autriche (2021).

L'Eurocorps est régi par le Traité de Strasbourg signé en 2004 par les ministres de la Défense des cinq nations cadres de l'époque, ratifié par les Parlements nationaux, pour entrer en vigueur en 2009.

CONNAISSEZ-VOUS L'EUROCORPS ?

Par le RC-T Bernard Labauge

L'article 3 du Traité de Strasbourg précise que les missions de l'Eurocorps sont confiées par les Nations unies (ONU), par l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et par l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) dans le cadre d'opérations humanitaires, de maintien de la Paix ou de la gestion des crises.

Le quartier général de l'Eurocorps représente un ensemble avec le groupe de commandement, les conseillers et l'état-major, dont le rôle principal est de planifier et de mener des opérations de l'aide humanitaire et la réponse aux crises pour la défense des pays membres et de l'Alliance.

Dans le cadre de ces opérations, le général commandant l'Eurocorps (COMEC) est à la tête des unités subordonnées et contrôle des opérations terrestres, avec l'appui de forces aériennes, maritimes et spéciales. Le quartier général de l'EUROCORPS est soutenu par une brigade multinationale de commandement et d'appui (BDE MNCS). Le quartier Aubert de Vincelles abrite le QG de l'Eurocorps, tandis que son bataillon de soutien est au quartier Lizé, à Strasbourg.



Garde d'honneur de l'Eurocorps, Strasbourg 2013



© PATRICK SEEGER/EPA/MaxPPP

Le corps de réaction rapide européen (EUROCORPS), ne doit pas être confondu avec le Corps de réaction rapide-France (CRR-Fr). Créé le 1^{er} juillet 2005, il complète le dispositif des états-majors de force opérationnelle au niveau corps d'armée et, répondant aux normes OTAN, il est capable d'assurer le commandement d'une force terrestre nationale ou multinationale dont le volume peut varier de 5 000 à 60 000 hommes. Comptant environ 430 militaires de 14 nations différentes et 190 réservistes, le CRR-Fr est implanté à Lille, au sein d'une citadelle Vauban du XVII^e siècle.

Il peut être engagé dans un environnement multinational, dans le cadre d'un mandat de l'OTAN, de l'Union européenne ou national. Parallèlement, le CRR-Fr contribue à l'opération Sentinelle, au même titre que toutes les unités opérationnelles françaises.

Les engagements du passé

Le Corps de réaction rapide européen a participé à plusieurs opérations, soit dans le cadre de l'Union européenne, soit dans le cadre de l'OTAN.

Deux missions de formation, dans le cadre de l'UEO se sont déroulées au Mali (2015 et 2021) et en République Centre Africaine en 2016, 2017 et 2022.

Dans le cadre de l'OTAN, l'opération force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (SFOR), de 1998 à 2000, une opération Force au Kosovo (KFOR), en 2000 et l'envoi d'une Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) en Afghanistan, en 2004-2005, en 2012.

De plus, l'EUROCORPS a pris part à la Force de réaction de l'OTAN (NRF) en 2006, en 2011, en 2001-2013, en 2015 et en 2020. C'est un système de rotation dans le cadre duquel les pays alliés engagent, pour une période de 12 mois, des unités multinationales hautement prêtes et technologiquement avancées, structurée autour de composantes terrestres, aériennes, maritimes et de forces d'opérations spéciales, qu'il faut déployer rapidement, partout où cela est nécessaire, dans un délai très court, pour faire face à l'ensemble des défis de sécurité, de gestion des crises et de défense collective.

L'EUROCORPS a assumé aussi le rôle de quartier général de la force déployable dans deux groupements tactiques consécutifs de l'UE (EUBG - European Battle Group), au 2^e semestre 2016 et au 1^{er} semestre 2017.

Aujourd'hui et demain

Aujourd'hui, l'état-major du QG de l'EUROCORPS se prépare à devenir le quartier général de la force interarmées en 2024, comme prévu dans le plan de rotation à long terme de l'OTAN.

Alors que les nations de l'Europe occidentale font face à des menaces nouvelles, à la suite de l'attaque de l'Ukraine par la Russie, dans un monde complexe et volatile avec, dans l'avenir, les changements politiques liés à la montée irrésistible d'un populisme aux conséquences incalculables mais également les effets sur les populations des transitions énergétiques et climatiques, l'EUROCORPS reste une organisation utile et évolutive.

L'EUROCORPS doit continuer à participer à de nombreux exercices pour s'entraîner et se préparer à préserver, voire à améliorer, sa polyvalence, sa force et sa vitesse au-delà des frontières.





Légionnaire portant le fameux
« chapeau chinois »

L'INTERNATIONALITÉ DE LA MUSIQUE MILITAIRE

Lorsque nous écoutons, à l'occasion des cérémonies militaires, les quelques notes de musique qui les accompagnent, nous prenons rarement conscience de l'histoire de ces mélodies que notre sens patriotique et l'habitude que nous avons de les entendre très régulièrement nous amènent à associer uniquement au drapeau français. Or, toutes ces musiques ont une histoire propre, et beaucoup d'entre elles sont nées d'un phénomène d'osmose des répertoires des pays engagés dans les différents conflits, depuis le 18^e siècle notamment.

Par la RC-T Nathalie Musine

Ainsi, beaucoup de musiques militaires que nous associons à telle ou telle nation sont en fait le fruit d'une certaine forme de coopération internationale, plus ou moins voulue au départ et construite au fil des siècles et des guerres qui les ont marquées.

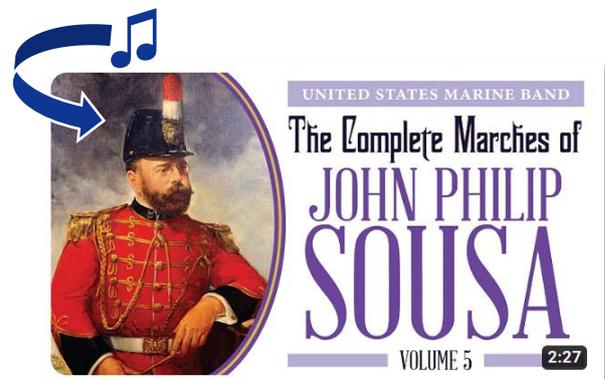
♫ Comment expliquer ce phénomène ?

Tout d'abord, n'oublions pas que les armées ont quasiment toujours compté de nombreuses unités étrangères (les armées de l'Ancien Régime par exemple en comptaient environ 20 %). Chaque soldat étranger engagé arrivait donc avec les chants de son pays qu'il avait l'habitude de chanter. Ce phénomène s'est largement amplifié lors de la Grande Guerre ; au-delà de son rôle premier « d'alerte » et de transmission de l'information d'un danger, à ses débuts, la musique dite « militaire » est ensuite devenue un outil fort parmi les soldats pour se donner du courage et affirmer leur nationalisme. La transmission d'une nation à l'autre s'est donc faite, naturellement, oralement au départ, avant de se construire de façon concrète via des partitions manuscrites, puis éditées, et enfin par des enregistrements accessibles à tous aujourd'hui via différents supports d'écoute (bien qu'il reste sûrement encore beaucoup de musiques qui n'ont jamais été enregistrées).

On trouve par exemple chez l'éditeur allemand « Tonger », un recueil de pièces transcrites pour piano, publié avant la guerre, contenant entre autres la « Marche de Radetsky » (Strauss père) et des marches américaines de J.P. Sousa comme la célèbre « *Washington Post* ». Notons également que les transcriptions de certains airs pour des formations instrumentales plus conséquentes ont grandement contribué à diffuser et officialiser le statut de ces musiques alors reconnues comme « militaires ».

Puis, grâce aux alliances des différentes nations engagées, les œuvres se multiplient, rendant hommage à une nation alliée dont on repère l'hymne national ou une citation caractéristique. La marche composée en 1918 par Sousa, « *Flags of Freedom* », apparaît comme un pot-pourri d'hymnes nationaux qui rapprochent la Belgique, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Amérique.

Toutes ces musiques, qui existaient depuis longtemps, ont davantage circulé lors des différents conflits. Elles font même partie intégrante d'une certaine forme de musiques populaires. Après la guerre, ces musiques sont, en effet, moins perçues comme étant « militaires ».



J.P. SOUSA, *Flags of Freedom* (1918)
"The President's Own"
United States Marine Band



Le Boudin - Musique de la Légion étrangère

Par ailleurs, les unités coloniales engagées ont, bien sûr, également apporté de nouvelles musiques. Attardons-nous un peu sur le cas particulier de la Légion étrangère : c'est en effet elle qui fournit le plus gros apport de chants étrangers, notamment d'origine allemande. Pourquoi ? Parce que sous l'Ancien Régime, beaucoup de Suisses étaient engagés dans l'armée et les survivants de ces dernières unités ont été intégrés aux régiments de la nouvelle Légion étrangère en 1831. Puis, en 1871, la Légion étrangère suspend les engagements volontaires d'étrangers et spécifie alors que « seuls les Alsaciens, les Suisses et les Lorrains pourront désormais intégrer la Légion ». Comme l'Alsace-Lorraine est, alors, devenue allemande, de nombreux jeunes Lorrains s'engagent dans la Légion étrangère pour ne pas devenir Allemands et éviter de faire leur service de ce côté du Rhin.

Avant la Grande Guerre, un très grand nombre de soldats de la Légion sont Autrichiens, Bavaois, Badois, Mecklembourgeois ou même Prussiens ; aussi chante-t-on, à la Légion, beaucoup de chansons allemandes. Ce qui explique aussi les célèbres paroles : « *Tiens, voilà du boudin, pour les Alsaciens, les Suisses et les Lorrains* ». La suite « *Pour les belges, y en a plus* », peut plutôt s'expliquer par le fait que lorsque la guerre de 1870 a éclaté, le roi des Belges, Léopold II, a demandé le rappel de tous les Belges qui s'étaient engagés dans la Légion étrangère car, un an après la création de la Belgique en 1830, on lui intima l'obligation d'être un pays neutre.

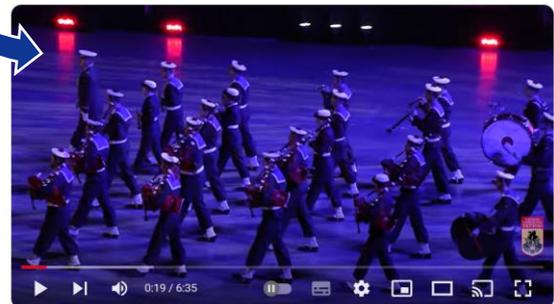
Ce n'est qu'en 1950 que la Légion commercialisera les premiers enregistrements de chants militaires, notamment de l'entre-deux-guerres. Le répertoire antérieur à la Seconde Guerre mondiale n'ayant jamais été collecté, il reste assez méconnu.

Le sujet de l'internationalité de la musique militaire est beaucoup plus large que ces quelques lignes. Chaque époque, chaque armée, chaque conflit a son histoire. La guerre, au sens large, a finalement permis une certaine forme de diffusion des répertoires étrangers. Ces quelques exemples et pistes prouvent, une fois de plus, que la musique n'a pas de frontières !

Sources :

- ✓ <https://www.legion-etrangere.com/>
- ✓ « Entendre la Guerre - Sons, musiques et silence en 14-18 » - Editions Gallimard / Historial de la Grande Guerre
- ✓ « Historiquement vôtre » - Europe 1 - 12 novembre 2021.
- ✓ cairn.info - « Les chants militaires français d'origine étrangère »

Virginia International Tattoo 2023 Festival de musique militaire



Le Bagad de Lann-Bihoué représentant la France



Cérémonie de clôture

A. Broquet



LE SSA ET SES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Le cœur de métier du Service de santé des armées françaises (SSA) est de « soigner les soldats au plus près des combats ».

Par son histoire, qui remonte au XVII^e siècle, le SSA dispose d'une compétence reconnue partout dans le monde : celle de rentrer en premier sur les théâtres d'opérations en déployant une chaîne de soins complète et autonome. Le service est le maître d'œuvre du processus de santé. Il organise une chaîne ininterrompue de soins, partout où les forces armées sont engagées, en France comme en opérations extérieures, dans les airs, sous et sur la mer et sur terre.

Ses médecins, ses infirmiers militaires sont formés et aguerris pour soigner les combattants au plus proche des lignes de front, au plus vite et le mieux possible.

Entretien avec le médecin-général Pierre Mahé.

Entretien mené par la RC-T Isabelle de Ségonzac

Un service d'une grande qualité

Fort de 14 400 femmes et hommes (66 % militaires et 34 % civils) qui sont affectés à la prise en charge médico-chirurgicale des armées et de la Gendarmerie nationale, le SSA s'appuie sur trois composantes que sont l'offre de santé, l'Académie de santé des Armées et le ravitaillement sanitaire, et sur trois fonctions d'appui, à savoir les ressources humaines, via la formation, la recherche et l'innovation, et les systèmes d'information et numérique pour assurer ses missions.

Le SSA est présent sur l'ensemble du territoire français pour apporter des soins aux combattants et des expertises aux armées afin qu'elles puissent assurer leurs missions quotidiennes. Il peut être appelé soit dans le cadre d'un dispositif d'alerte, soit dans le cadre de projection d'hommes en 48 heures minimum, deux jours... trente jours...

Le SSA dispose de huit hôpitaux (nationaux et régionaux d'instruction ; hôpitaux spécialisés), de centres médicaux, de 8 directions, de 3 chefferies et de 190 antennes médicales. Grâce à plus de trois siècles d'existence et une constante politique d'innovation et de performance, alliée à ses qualités humaines d'engagement, d'esprit d'équipe et d'excellence, le SSA s'est forgé une réputation d'excellence à l'international.

Une coopération internationale

La coopération médicale militaire du SSA s'établit sur les directives du chef d'état-major des Armées avec, pour ce dernier, la priorité donnée au développement d'actions comme les échanges de travaux de recherche et la possibilité de relations discrètes quand il s'agit de pays avec lesquels les relations diplomatiques sont délicates.

Cette coopération est possible grâce au rayonnement du SSA qui tient à la richesse de son histoire, au fait qu'il est un modèle médical complet qui lui permet d'intervenir dans tout le champ de la santé et de coopérer avec des pays ciblés pour telle action et tel effet stratégique.



En outre, cette coopération internationale du SSA lui apporte une riche expérience humaine en fidélisant, par la formation, des étudiants étrangers en France et en conservant leur amitié.

Par ailleurs, il bénéficie de ressources financières de l'OTAN et de l'Europe accordées au vu de ses dossiers et de ses projets. Il en est, ainsi, de l'aide apportée à des dispensaires étrangers pour laquelle l'Europe porte des financements, et qu'il faut rendre éligible.

La formalisation de la coopération médicale internationale

Selon le médecin-général Pierre Mahé, « Trois moyens sont privilégiés : premièrement, dans le cadre d'une coordination avec l'OTAN, la coopération médicale s'appuie sur la base d'agréments prévoyant le soutien de chaque nation, sur la base de prérogatives nationales pour un soutien médical ou sur la base de prérogatives partagées pour un soutien chirurgical. Deuxièmement, elle intervient dans le cadre d'agréments d'assistances mutuelles, prévus par les textes de l'OTAN en situation de conflits ou de paix, via des entraînements. Et enfin, grâce à des arrangements portés par des traités bilatéraux qui dépendent du niveau de la qualité des soins dispensés par le pays ».

Une règle de travail est essentielle pour le SSA. C'est d'ailleurs sa devise : « Le SSA arrive le premier et part le dernier ». En effet, dans le cadre d'une opération militaire, le SSA couvre toujours la chaîne médicale de bout en bout, de la blessure à la réadaptation du soldat français en passant, éventuellement, par le rapatriement vers un hôpital militaire français en 24 heures.

Voici ci-dessous quelques exemples d'effectifs médicaux prévus pour des opérations, tant nationales qu'internationales :

Armée de Terre	Pour une compagnie (150 à 200 h) : une équipe médicale composée d'un médecin, d'un infirmier et de 3 à 5 auxiliaires sanitaires.	Pour un groupement tactique (4 compagnies) : cinq équipes médicales.	Pour une brigade : autant d'équipes médicales qu'il y a de compagnies avec 2 antennes chirurgicales.
Marine nationale	Pour un porte-avions : une équipe médicale et une équipe chirurgicale.	Pour une frégate : une équipe médicale.	Pour un petit bateau : un infirmier.
Armée de l'Air et de l'Espace	Pas de possibilité de disposer d'équipes médicales à bord.	Orientation des blessés et des malades vers les bases aériennes les plus proches.	Evacuation si nécessaire vers la métropole.

Et le médecin-général Pierre Mahé de conclure :

« Il est juste de qualifier le Service de santé des armées comme un acteur indispensable à la réussite des opérations militaires de la France. Quel que soit l'endroit où elles se déroulent. Sa glorieuse histoire et ses compétences humaines et techniques, sans cesse en évolution au regard de la situation politique et géostratégique du monde en font un service essentiel pour nos armées ».





L'ASTER FÊTE SES DEUX PRINTEMPS !

Après une année de mise en place, l'ASTER traite aujourd'hui de nombreux dossiers et poursuit sa montée en puissance devenant un acteur incontournable. Revenons sur sa création et les différents stades de son développement.

Par le RC-T Frédéric de Berthier de Grandry, membre fondateur de l'ASTER

Toutes les grandes institutions sont accompagnées de nos jours d'une association intitulée « Les Amis de... » ou « Association de soutien à... », et cela manquait aux réservistes citoyens rattachés au Gouverneur militaire de Paris afin de soutenir ses actions. Sous l'impulsion du commandant Christophe Cazorla, cette absence fut comblée le 9 mars 2022 avec la création de l'Association de soutien et d'entraide des réservistes citoyens de l'armée de Terre d'Île-de-France (ASTER RC-IDF). Douze réservistes citoyens ont relevé ce défi tout en y associant dès la fondation le commandant Cazorla, alors chef du bureau relations extérieures du cabinet du GMP, et le colonel Emmanuel Phélut, chef de cabinet du GMP.

Le nom de cette association est un beau symbole

L'Aster, du grec ancien « étoile », n'est pas sans rappeler le Bleuet de France. Le symbole de l'ASTER est si puissant chez les anciens qu'il est employé dans les couronnes et pour fleurir les autels. Avec plus de 600 espèces et variétés, l'aster représente la diversité des membres de la réserve citoyenne du GMP. L'association s'est structurée avec l'élection d'un bureau dirigé par notre camarade Philippe Canonne. En avril 2022, elle décide de se doter d'un logo et après plusieurs projets proposés par notre camarade le RC-T Alain Broquet (qu'il trouve ici l'expression de tous nos remerciements), le choix s'est porté vers celui donné en illustration. Igor Mazabrey, RC-T et membre du conseil d'administration de l'ASTER, s'est chargé des derniers détails avec le service communication du GMP que nous remercions pour son aide. Le logo reprend le symbole de l'épée levée protégée d'un ruban sinople (vert) bordé d'or, sur l'avert duquel sont inscrit les mots « ASTER » et « RC IdF » ; son revers étant tricolore.

Dans la foulée, l'association envisage la création d'un fonds de dotation, outil incontournable si l'on veut se conformer à la réglementation fiscale en vigueur. Après une année d'un long travail préparatoire le fonds voit le jour le 14 mars 2023. Il reprend le logo de l'ASTER avec une mention complémentaire en chef.

Depuis cette date, l'Aster-RC-IdF, avec ses 80 adhérents, est en ordre de marche pour assurer ses missions dans le cadre réglementaire adéquat et le respect de ses valeurs.

L'ASTER devient un acteur incontournable

Nous devons maintenant communiquer sur le fait que l'ASTER devient l'interlocuteur privilégié car l'objet de l'association, au-delà de la diffusion de l'esprit de Défense et du devoir de mémoire, est, en résumé, d'apporter son soutien aux actions au bénéfice de toutes les victimes, civiles ou militaires, liées à la défense de la Nation française et du terrorisme ; elle a, notamment, la mission de recevoir des dons et de gérer les partenariats financiers nécessaires à la réalisation de ces missions. Autrement dit, participer à des actions en faveur des blessés et de leurs familles en assurant l'ingénierie financière adéquate.

Concrètement, en 2023 l'Aster a signé environ 80 conventions avec des donateurs. Elle a ainsi pu récolter environ 400 000 euros et a versé aux bénéficiaires désignés par le GMP (Bleuet, RMBS, Comité Défense) environ 280 000 euros. De nombreux projets sont en cours.

L'ASTER est plébiscitée par nos partenaires et nos interlocuteurs

Le Président de l'ASTER souligne ici l'excellent accueil de tous nos interlocuteurs, bien conscients des services éminents et du travail fourni dans la gestion de l'ensemble des dossiers qui lui sont soumis. N'oublions pas que l'ASTER est une association de réservistes citoyens certes motivés mais tous bénévoles. Conformément à ses statuts, l'association entre dans une nouvelle phase d'adhésion afin de légitimer son influence avec un socle d'adhérents plus représentatif de la diversité de ses actions. Pour se faire, nous avons besoin de renforcer l'équipe centrale afin d'être en mesure de répondre à la charge croissante de travail imposée par l'élaboration de conventions et le traitement des dossiers de plus en plus nombreux.

Notre objectif pour 2024 ? que chacun fasse adhérer une personne sensible à nos actions !



LES 4^e ASSISES DE LA RÉSERVE CITOYENNE DE L'ARMÉE DE TERRE

Le jeudi 8 février 2024, à l'École militaire de Paris, se sont déroulées les 4^e Assises de la Réserve citoyenne Terre, organisées par le PRAT (Pôle rayonnement de l'armée de Terre).

Par le RC-T Frédéric Rignault

La journée a commencé par une cérémonie militaire présidée par le chef d'état-major de l'armée de Terre, le général d'armée Pierre Schill et le général de corps d'armée Bruno Baratz, commandant du combat futur (CCF). A cette occasion, et après avoir salué les réservistes présents par un ordre du jour du GCA Baratz (cf. page 31), le général Schill a remis trois médailles d'argent à des réservistes citoyens méritants, de même que trois autres ont reçu leurs insignes. Enfin, un réserviste citoyen a été félicité pour son rôle de premier plan dans l'organisation du championnat du monde militaire de rugby, qui s'est déroulé à Vannes à l'automne dernier. Championnat remporté par la France.

Intervention du colonel Aunis

Puis, le colonel Yves Aunis, officier en charge des relations extérieures de l'armée de Terre, a ouvert les sessions de présentation : cf. page 32.



Intervention du général Schill

Dans son discours, le général Schill a indiqué : « *Nous sommes à un moment de bascule : la révolution de l'information ouvre de nouveaux champs d'application de l'espace guerrier. Et j'ajoute qu'il y a une bascule dans les valeurs avec la montée en flèche du rôle des pays que l'on nomme les BRICS. Le rôle des puissances occidentales, pour ne pas dire des membres de l'OTAN, est totalement remis en cause. Profitons de ce moment pour construire l'armée de Terre de 2030. Et cette construction va se faire avec vous car vous êtes un appui indispensable à notre armée* ». Retrouvez la synthèse de cette intervention en page 34.



Point sur les engagements de l'armée française

Nous vous invitons à lire la [Lettre d'information du Chef d'état-major de l'armée de Terre](#).

Retrouvez le compte-rendu de cette journée exceptionnelle à travers la [newsletter 1](#) du PRAT

Point de situation sur les réservistes citoyens

Le colonel Christophe Richard de la DRHAT et le colonel Sébastien Botheron ont présenté l'état de la réserve citoyenne en France : cf. pages xx et suivantes.

Dans les années à venir, les réserves vont devoir de plus en plus s'accroître compte des risques internationaux et de l'évolution des technologies. Ainsi, une réserve dite de compétences sera encore plus développée pour atteindre 5000 membres autour des technologies du numérique, de la cyberdéfense et des activités industrielles. Par ailleurs, la réserve territoriale sera renforcée avec la création de 12 bataillons de réserve de brigade et 6 bataillons de réserve de zone.

Il est prévu prochainement une révision de l'instruction 511629 du 27 mars 2016 concernant la réserve avec une simplification du dossier initial et la proposition d'un formulaire de mutation (ne plus démissionner de la réserve citoyenne quand on déménage !).

Le PRAT assure la gouvernance et l'animation haute de la réserve citoyenne de l'armée de Terre. A cet effet, il s'appuie sur différents supports de communication dont [un site Internet](#), une *newsletter* bimestrielle, [une page LinkedIn](#) et enfin, un MOOC (cours d'enseignement diffusé sur Internet) en cours de refonte.

Enfin, il a été indiqué, conformément aux instructions données par le général d'armée Thierry Burkhard, chef d'état-major des armées, que les grades honorifiques disparaissent (et ce dès le 1^{er} février 2024) au profit, certainement, d'un insigne rappelant l'ancienneté d'engagement du réserviste (bronze, argent, or). Ceci ne remettant pas du tout en question la possibilité de recevoir les médailles des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure.

Table ronde sur les jeux olympiques et paralympiques



Une première table ronde a réuni le général Chasboeuf, général adjoint engagements du gouverneur militaire de Paris ; le lieutenant-colonel Maljette du PRAT, le capitaine Kervarec du 3^e RIMa, l'adjudant Pillard, participant aux *Invictus Games*, Mona Francis, triathlète handicapée et membre de l'armée de champions et Souleymane Cissokho, médaille de bronze en boxe aux JO de Rio en 2016 (membre lui aussi de l'armée de champions).

Le thème de cette table ronde était : « *Les jeux olympiques et paralympiques 2024 : une opportunité de rayonnement de l'armée de Terre* ».

Pour mémoire, les *Invictus Games*, dont le prince Harry de Sussex est à l'origine, sont une compétition multisports pour soldats et vétérans de guerre blessés et personnes en situation de handicap. Si les premiers jeux se sont déroulés à Londres en 2014, ils ont eu lieu par la suite à Orlando, Toronto, Sydney, La Haye et Düsseldorf. Les prochains sont prévus en 2025 à Vancouver.

L'armée de champions rassemble des sportifs de haut niveau français. Ils peuvent être engagés par les différentes armées. Ils sont une formidable vitrine pour le sport français et véhiculent les valeurs militaires d'engagement, d'abnégation et de dépassement de soi.

Le capitaine Kervarec a expliqué en détail son rôle de gardien de la flamme olympique. Avec d'autres militaires sélectionnés par le PRAT pour leur engagement sportif et leurs états de service remarquables, il accompagnera et protégera les porteurs de la flamme tout au long de son périple en métropole et outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Polynésie française).

Quant au général Chasboeuf, il a dévoilé quelques informations sur la sécurité autour des jeux olympiques mais a aussi, et surtout, rappelé que ces jeux sont un atout formidable pour la France et pour l'armée. D'ailleurs, à chaque cérémonie de remise de médailles des militaires en uniforme seront présents pour la montée des couleurs.

Après un déjeuner convivial avec les autorités présentes, les réservistes citoyens ont été conviés à une seconde table-ronde ayant pour sujet « *Témoignages de réservistes citoyens engagés au profit de l'armée de Terre dans leur territoire* ».

Table ronde animée par la journaliste Anne Leroy, spécialisée dans les questions de défense, et fille d'Annick Leroy, membre de la réserve citoyenne du gouverneur militaire de Paris.

Table ronde sur des témoignages de réservistes citoyens



- ✓ **Jessie Cauliez** est réserviste auprès du 5e RIAOM (5^e régiment interarmes d'outre-mer). Archéologue, elle a expliqué son rôle dans le soutien scientifique auprès du régiment au travers de missions de climatologie, dans l'analyse des ressources et leur potentiel manqué à venir. Et Jessie a aussi expliqué son rôle dans l'aide et la solidarité sanitaire et sociale, de même que dans les actions pour valoriser ou rénover le patrimoine avec les autorités compétentes.
- ✓ **Daniel Diquet**, coordinateur de la réserve citoyenne au sein de la DMD du Calvados, a rappelé ses actions de correspondant défense au sein de la commune où il avait été élu et il a réellement transformé la réserve en lui imposant une tenue avec une cravate aux couleurs vert et jaune, le port du blazer et du pantalon gris. Daniel a aussi expliqué son travail auprès des écoles en faisant visiter les plages du Débarquement, de même que la formation des porte-drapeaux (anciens combattants et jeunes des écoles) pour magnifier les cérémonies patriotiques.
- ✓ **Denis Roussel**, de la DMD des Deux-Sèvres, ancien principal de collège, œuvre quant à lui avec l'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA), à Saint-Maixent, pour l'organisation de rallyes citoyens, pour des invitations à des cérémonies de remises de galons et aide à former des Cadets de la Défense.
- ✓ **Nicolas Kusz**, de la réserve citoyenne du Gouverneur militaire de Paris, a parlé de son engagement et de sa participation aux courses solidaires au profit du Bleu et de France, organisées chaque année autour des Invalides. Il s'agit d'épreuves sportives, ouvertes à tous puisqu'il y a des courses pour les enfants et une marche de 2 kilomètres, au profit des œuvres du Bleu et de France et organisées sous le haut patronage du Gouverneur militaire de Paris, le général de corps d'armée Christophe Abad.
- ✓ **Elsa Montrozier** est liée à la DMD de l'Aveyron. Professeur d'histoire-géographie, elle a développé avec l'aide de la représentation militaire le Devoir de Mémoire, les rallyes citoyens et la participation aux commémorations patriotiques.
- ✓ **Quentin Hascher**, réserviste auprès du 3^e régiment du génie à Charleville-Mézières, œuvre pour la mise en valeur du musée du Génie, qu'il fait visiter. Il organise les journées de défense et de citoyenneté et organise des expositions à la gloire de son arme de prédilection.
- ✓ **Jules Sitruk** est réserviste citoyen auprès du Gouverneur militaire de Marseille. Membre d'un groupe de supporters de son club de football préféré, l'OM évidemment, il y repère des jeunes en mal de vivre ou en échec scolaire pour les aider. Pour se faire, il a créé un club, Protis, pour les entraîner, avec l'aide des militaires, à recouvrer une confiance en soi, à se dépasser, à apprendre l'effort dans le sport pour se préparer aux concours des grandes écoles, dont HEC. Le Gouverneur militaire de Marseille étant le parrain du Club Protis.

À l'issue de ces présentations, l'ensemble des réservistes citoyens et des participants à ces Assises, dont on peut saluer la réussite, a profité d'un moment d'échanges et de convivialité.



Crédits photographiques : Vivianne Zenner – RC 57 – Chargé de mission DANE - Professeure d'arts plastiques - Artiste photographe /label olympiade culturelle JO 2024 - Galerie des jours de lune – viviane.zenner@orange.fr



Assises de la réserve citoyenne 2024 : ordre du jour du général Bruno Baratz

Au cours de la cérémonie militaire présidée par le général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre, le général de corps d'armée Bruno Baratz, commandant du combat futur de l'armée de Terre, a prononcé l'ordre du jour.

Officiers, sous-officiers, militaires du rang et personnel civil du commandement du combat futur, Mesdames et messieurs les membres de la réserve citoyenne de l'armée de Terre,

Alors que l'armée de Terre est engagée dans une transformation majeure, le Commandement du Combat Futur est honoré d'accueillir la quatrième édition des assises de la réserve citoyenne dans le cadre prestigieux de l'Ecole Militaire.

Le retour des conflits territoriaux sur le sol européen et dans le monde marque un tournant dans l'histoire contemporaine.

L'ordre international est profondément remis en cause. La grille de lecture stratégique compétition-contestation-affrontement s'impose au triptyque paix-crise-guerre avec lequel nous analysons le monde depuis la fin de la Guerre Froide.

La prévention des crises ne semble plus tenir ses promesses dans un monde toujours plus incertain et en proie au réarmement. Dans une forme de « guerre avant la guerre », nos compétiteurs n'hésitent plus à défier l'ordre établi en violant manifestement le droit international. Décidant de pousser leur avantage et persistant à recourir à la force pour atteindre leurs objectifs, l'affrontement peut devenir inévitable et soudain. L'extension de la conflictualité à de nouveaux champs propices aux stratégies hybrides, nous impose d'appréhender le monde de manière plus stratégique où chacune de nos actions s'inscrit dans un contexte global.

Ainsi, l'armée de Terre se prépare à s'engager dès ce soir avec les moyens dont elle dispose. Elle doit se placer dans cet état d'esprit car le monde qui vient impose d'être prêts à nous engager dans des opérations que nous n'aurons pas choisies. Et elle doit se préparer tout en apprenant la grammaire des nouvelles conflictualités.

Il y a vingt siècles, Sun Tzu énonçait déjà que l'art de la guerre consiste à soumettre l'ennemi sans combat. Pour gagner la guerre avant la guerre, il faut la comprendre et s'y préparer intellectuellement autant que matériellement.

Le commandement du combat futur aura la rude mission d'éclairer l'armée de Terre. À la croisée du capacitaire et du doctrinal, ce commandement incarnera un nouvel élan par la mise en œuvre du cycle Éclairer-Innover-Expérimenter-Exploiter. Dans cette mission ambitieuse, il n'agira pas seul et fonctionnera en réseau. Il s'appuiera sur les nombreuses expertises et centres de recherche de l'armée de Terre, mais aussi sur les compétences du monde civil. La réserve citoyenne pourra donc y jouer tout son rôle.

Forte de plus de 2 300 réservistes citoyens, la réserve citoyenne de l'armée de Terre constitue une richesse, un vivier de compétences, tout en participant de la force morale de la Nation. Ambassadeur de l'esprit de défense auprès de nos concitoyens, votre investissement est essentiel à la cohésion nationale. Une cohésion qui devient une cible pour nos adversaires, dès le temps de la compétition.

Consolidant le lien entre l'armée et la Nation, vous êtes des relais vertueux de l'armée de Terre vers la société civile. Vos actions permettent de faire comprendre les sujets de Défense en métropole, outre-mer et à l'étranger dans des initiatives concrètes dont les décorés de ce matin en sont des exemples vivants.

Plus encore, vous constituez l'indispensable relais de la société civile vers l'armée de Terre. Par votre engagement, vous venez irriguer nos unités de vos savoir-faire, de vos réflexions, de votre expérience, de votre regard neuf.

Ainsi, ces assises vous permettront de vous informer sur nos défis actuels comme sur les actions menées par certains d'entre vous. Elles ont vocation à mettre à l'honneur votre engagement individuel et collectif au service de l'intérêt général. Dans un lien armée-nation renforcé, la mobilisation citoyenne ouvrira la voie pour qu'ensemble nous soyons au rendez-vous des combats futurs.





Assises de la Réserve citoyenne 2024 : propos introductif du colonel Yves Aunis

Cette quatrième édition des Assises de la Réserve citoyenne Terre a été ouverte par un propos introductif du colonel Yves Aunis, officier en charge des relations extérieures de l'armée de Terre. Nous en reproduisons ci-après l'intégralité.

Mon général, messieurs les officiers généraux,
Chers réservistes citoyens,

Je serais bien en peine de citer à cette tribune l'intégralité de vos titres et qualités car vous êtes fort nombreux et il faut bien le dire, d'entrée de jeu : vous formez une communauté dont la diversité constitue une richesse largement méconnue ou sous-estimée.

Je me contenterai donc d'une mention particulière pour vous mesdames et messieurs les parlementaires ainsi que pour vous mesdames et messieurs les élus : maires et conseillers municipaux, car vous êtes nombreux dans cet amphithéâtre ! Et cet engagement au service de nos concitoyens mérite une reconnaissance toute particulière d'autant plus qu'il se cumule avec celui de réserviste.

Chers réservistes citoyens, je suis très heureux d'introduire ces 4e assises de la réserve citoyenne dont il faut immédiatement dire qu'elles sont inédites par leur ampleur. Aujourd'hui, vous êtes près de 600, soit le quart de la réserve citoyenne de l'armée de Terre, à vous être mobilisé aujourd'hui. C'est absolument remarquable.

En une dizaine de minutes, je voudrais au travers d'un comparatif entre, d'une part ce qu'est la réserve citoyenne dans sa globalité et, d'autre part, ces Assises, aborder successivement 3 points :

1. vous présenter à vous-même
2. évoquer les finalités de la RC et de ces Assises
3. en décliner des modalités

En premier lieu, c'est presque une question de courtoisie, je voudrais vous présenter à vous-mêmes. Sans viser l'exhaustivité, mais davantage à la manière impressionniste par quelques coups de projecteurs pour éclairer fugacement et illustrer cette diversité que j'évoquais à l'instant et, potentiellement, écartier quelques idées reçues.

- Si le gros des troupes vient de l'Hexagone, nous avons des RC qui ont fait le déplacement depuis les territoires ultramarins : la Guyane, la Martinique et la Nouvelle-Calédonie. Mais des réservistes citoyens appuient aussi l'armée de Terre à l'étranger : dans la salle, 1 réserviste citoyen vient d'Albanie, 1 d'Arabie saoudite et 1 du Mali. Une mention spéciale pour le réserviste le plus lointain, venu spécialement du VietNam pour cette journée. Une idée force : la réserve citoyenne Terre est présente sur toute la Terre. Plus sérieusement, où que l'on soit, il est possible d'appuyer l'armée de Terre.
- Dans l'amphi, le plus âgé d'entre vous a 82 ans et le plus jeune 19 ans. Il n'est pas isolé, en fait, puisque dans la salle nous avons 2 réservistes de 19 ans et 1 de 20. Il n'y a pas d'âge pour s'engager dans la réserve citoyenne !
- Dans l'amphi, 2 d'entre vous sont réserviste citoyen depuis 2002 – soit 22 ans de service – et certains le sont depuis moins d'1 an. Dans la réserve citoyenne, il n'y a pas de limite de durée des services.
- Vous êtes issus d'univers professionnels très divers : 1 président du tribunal suprême de Monaco, 1 consul de Tunisie, 1 chirurgien qui a travaillé avec Mère Teresa en Inde, 1 commissaire divisionnaire de police, des avocats, des étudiants mais aussi des retraités, des présidents d'association. Je m'arrête là, mais cette journée est aussi l'occasion de faire connaissance entre vous et de prendre conscience de cette diversité.

Maintenant que les présentations sont faites, il me paraît essentiel, dans un second temps, de rappeler les finalités de la réserve citoyenne : je cite la charte du réserviste citoyen « le réserviste citoyen s'engage librement à agir gratuitement au service de l'armée de Terre ». Phrase ramassée mais riche car tout y est dit !

C'est en s'inspirant de cette finalité que ces Assises ont été conçues. Ainsi cette journée poursuit un double objectif : vous informer et vous mobiliser.

- Vous informer sur ce qu'est l'adT d'aujourd'hui et de demain,
- Vous mobiliser autour de ses priorités, de ses besoins, de ses enjeux.

Bien informés et mobilisés pour, in fine, agir au service de l'armée de Terre et produire des effets pour l'armée de Terre puisque vous vous êtes engagés à agir au service de l'armée de Terre.

Dès lors que les finalités sont clairement posées, il me faut développer 3 points autour de ces modalités :

- D'abord les modalités d'organisation de la réserve citoyenne-Terre au niveau national : l'armée de Terre a fait le choix, voici plusieurs années, d'une organisation décentralisée de sa réserve citoyenne. Un cadre général léger et souple. Une subsidiarité accordée aux chefs de l'armée de Terre quels qu'ils soient : qui sont libres de recruter, d'employer leurs réservistes citoyens. Du niveau national, pas de reporting exigé, pas de normes supplémentaires imaginées mais seulement des orientations dessinées.
- Quand on dit cela, on ne peut pas éluder les difficultés que cela peut générer çà et là : des organismes, des autorités militaires qui ne savent pas toujours employer à bon escient des réservistes citoyens motivés, des réservistes citoyens qui ne savent pas toujours ce qu'ils peuvent apporter à leur AMR. Lorsqu'un réserviste citoyen déménage, il doit se trouver un nouvel employeur... etc
- Nous avons parfaitement conscience de cela mais il n'existe pas de système parfait ! Pas de ressource importante d'active pour s'occuper de la RC – ce serait un non-sens. Dès lors, la manière que nous entrevoyons pour améliorer cela est de renforcer l'animation centralisée, dont le PRAT est chargé (à sa mesure) par un partage des bonnes pratiques, en mettant en exergue des initiatives, des réussites. C'est aussi comme cela que cette journée a été conçue. Que vous puissiez vous nourrir d'exemples, de bonnes pratiques, d'idées à mettre en œuvre, à proposer à vos AMR.
- Sans vouloir paraphraser Kennedy (« ne te demande pas ce que ton pays fait pour toi mais ce que tu peux faire pour ton pays »), je crois que cette formule peut s'appliquer à la réserve citoyenne : « que puis-je faire pour l'armée de Terre ? » Il y a des engagements très directs, très concrets, d'autres plus indirects mais ce qui est certain c'est qu'il n'y a pas de petit service.

Enfin, je voudrais terminer par quelques considérations diverses :

- Le sujet de la suppression récente des grades de la RC peut immédiatement et brièvement être évoqué. Sans m'étendre sur ce point, je crois pouvoir dire que ce n'était pas complètement une nouveauté puisque le ministre avait publiquement évoqué cette éventualité voici quelques mois. Je crois également que la diversité des réactions (pour ou contre) est certainement un symptôme supplémentaire que nous descendons bien des Gaulois. Je crois qu'il nous faut aller de l'avant maintenant que la décision est prise. L'explication de cette décision et ce qu'elle emporte en matière d'évolution des insignes notamment, vous seront exposés dans la journée.
- Le programme qui vous a été diffusé n'est plus le bon. Il a dû être remanié pour cause de modification d'agenda du Chef d'état-major de l'armée de Terre qui accompagne le ministre cet après-midi dans un déplacement. En dépit de cela, le général d'armée Schill, Chef d'Etat-major de l'armée de Terre, a présidé la prise d'armes ce matin et nous fait l'honneur d'intervenir ensuite. Le nouvel ordonnancement de la journée vous sera présenté après l'intervention du CEMAT. Ceci induit que les réponses à certaines de vos questions vous seront apportées au cours de la journée. Je vous demande de privilégier des questions sur l'armée de Terre au CEMAT.

Je vous remercie tous sincèrement de votre engagement auprès de l'armée de Terre, je remercie tous les artisans de ces Assises, je formule le vœu qu'elles puissent être utiles à chacun.

Mon général, je vous remercie au nom de tous, de votre présence, malgré les changements de dernière minute, ce qui manifeste concrètement votre considération à l'égard de cette réserve citoyenne. Je vous cède respectueusement la parole.





Assises de la Réserve citoyenne 2024 : ce que l'on peut retenir du discours du CEMAT

Le chef d'état-major de l'armée de Terre, le général d'armée Pierre SCHILL, s'est adressé aux réservistes citoyens de l'armée de Terre le jeudi 8 février, dans le cadre des Assises de la Réserve citoyenne 2024. Après un point de situation, il a partagé ses priorités pour l'armée de Terre et la Réserve citoyenne. Ce qu'il faut en retenir.

➤ Point de situation

Un espace géostratégique en pleine évolution

Le monde est « plus dangereux ».

Ukraine, Haut-Karabagh, Gaza... Les bouleversements géopolitiques fragilisent l'ordre international et conduisent à une démonétisation des institutions issues de la Seconde guerre mondiale. Dans le même temps, la révolution numérique produit des effets en pleine expansion et interroge notre capacité à maîtriser l'information, en particulier sur le champ de bataille. Pour autant, cette conflictualité nouvelle ne remet pas en cause la permanence du combat terrestre.

La LPM 2024-2030 donne les moyens à l'armée de Terre de se transformer

Ce moment de bascule ouvre de nouvelles perspectives pour l'armée de Terre.

Avec les efforts consentis dans le cadre de la Loi de programmation militaire 2024-2030, l'ambition du CEMAT est d'adapter l'armée de Terre aux exigences de la conflictualité : modernisation des équipements, réforme de l'organisation et amélioration du fonctionnement sont autant de défis pour garantir l'efficacité opérationnelle.



Demeurer une armée d'emploi et de projections

Cette nouvelle donne stratégique se traduit par une bascule d'effort de l'Afrique vers l'Europe. Elle impose à l'armée de Terre de se préparer à affronter un ennemi puissant capable de lui imposer son rythme opérationnel. Pour y faire face, l'armée française évolue au contact de ses partenaires et renforce son statut d'allié fiable, dissuasif et solidaire. Ainsi, l'entraînement commun et le partage d'expertise visent à renforcer l'interopérabilité et la réactivité.

➤ Les priorités pour l'armée de Terre

Produire des effets dans les trois espaces stratégiques

L'armée de Terre agit en amont de l'affrontement dans le champ des perceptions et par des signalements stratégiques. A ce titre, elle est attendue pour produire des effets en permanence dans les trois espaces stratégiques suivants :

- ✓ Protection et souveraineté sur le territoire national, métropolitain comme ultra-marin ;
- ✓ Prévention et influence dans l'arc de crise, en Afrique, au Moyen-Orient, dans l'océan Indien et jusque dans le Pacifique ;
- ✓ Solidarité stratégique principalement en Europe et au Moyen-Orient.

Asseoir notre position dans l'écosystème militaire interarmées, comme au sein du ministère

La transformation de l'armée de Terre s'inscrit dans une dynamique globale impulsée par le ministre des Armées et le chef d'état-major des armées. Celle-ci vise une meilleure intégration interarmées en vue de conserver l'avantage militaire et la capacité à prendre et garder l'initiative.

Promouvoir une culture de la responsabilité et une culture du résultat

En vue de mieux organiser et de transformer l'armée de Terre, il faut tendre vers une modernisation importante des équipements au cours des prochaines années. Il y a également un besoin d'ajustement des organisations afin d'être plus agiles, davantage prêts au combat, en s'appuyant sur les modes de fonctionnement les plus efficaces.

En outre, l'armée de Terre française en opération dispose d'un style particulier qui s'appuie sur plusieurs principes : la capacité d'initiative, le commandement par l'intention et la formation approfondie de l'ensemble de ses cadres leur permet d'exploiter leur marge d'initiative et de saisir des opportunités. C'est cette culture de la responsabilité et du résultat qu'il faut aujourd'hui retrouver dans le fonctionnement courant pour améliorer l'efficacité opérationnelle.

➤ La Réserve citoyenne de l'armée de Terre

Des ambassadeurs au service du lien armée-Nation

A l'heure où l'on parle de lien armée-Nation, de « réarmement » et de recherche de sens, les réservistes citoyens sont des précurseurs.

Par leur diversité, ils constituent un vivier de compétences et sont des relais d'information clés vers la Nation.

Par leur engagement patriote et sincère, ils contribuent activement à consolider l'esprit de défense.

Porter les efforts sur la jeunesse

La cible de l'armée de Terre est la jeunesse.

Elle est la population dont la construction et l'éducation à l'esprit de défense sont nécessaires pour l'avenir de la Nation. Cette priorité s'incarne d'un point de vue politique par les questions qui ont cours sur le rôle du Service National Universel (SNU), que ce soit sur la fonction de résilience, de cohésion nationale ou de service à son pays.





Gouverneur
militaire
de Paris

**Les courses solidaires au profit
du Bleuet de France**
organisées par le Gouverneur militaire de Paris

[Site de l'évènement](#)







LA RÉSERVE CITOYENNE : ÉTAT DES LIEUX

**Le colonel Christophe Richard a profité des 4^e Assises de la Réserve citoyenne pour dresser un état des lieux de ce qui compose cette réserve.
En voici les principales caractéristiques.**

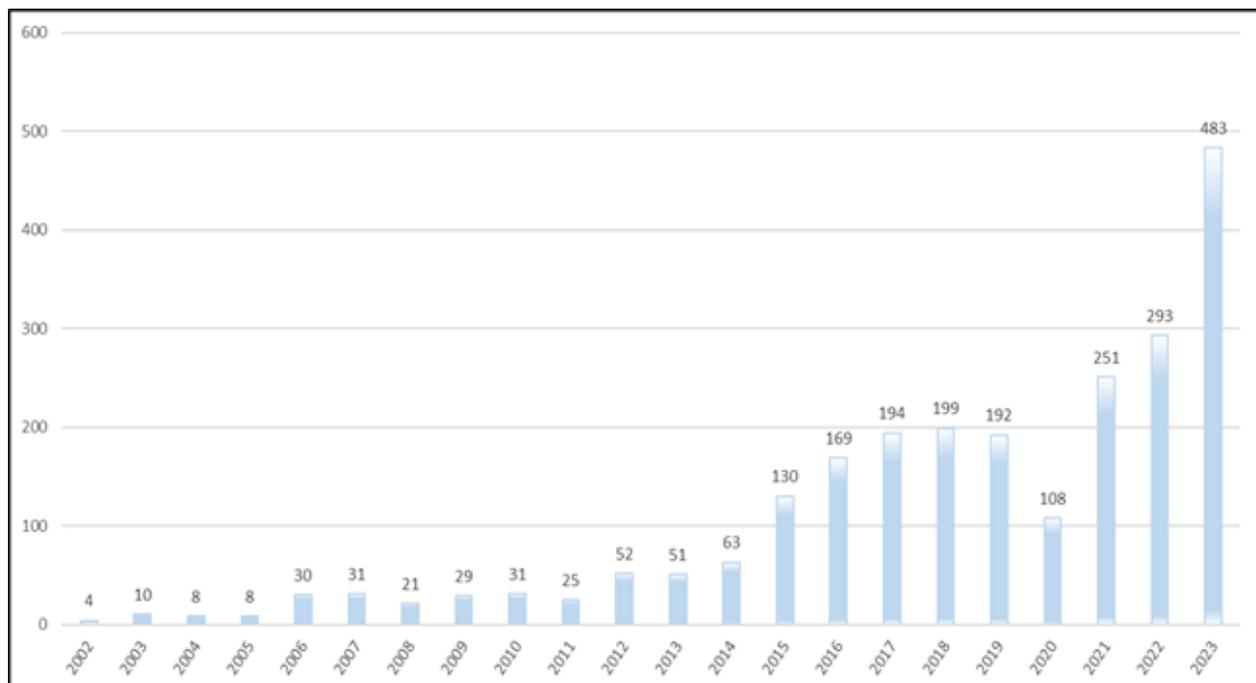
Effectifs

La réserve citoyenne de l'armée de Terre a connu une forte croissance, en effet, elle a doublé entre 2014 et 2017, portée par la vague liée aux attentats.

Depuis, même si elle a poursuivi sa croissance à un rythme moins soutenu, elle atteint l'effectif de 2 382 RC-T fin 2023.

Il est à noter que si les effectifs se sont stabilisés ces dernières années, le rythme des renouvellements au sein de la RC-T semble s'être accru, avec notamment une année 2023 qui a connu un très fort recrutement (483). L'ancienneté moyenne des agréments est aujourd'hui de 4 ans.

Nous constatons aussi un flux relativement stable de passages de la RC-T vers la RO d'un peu plus d'une centaine par an. L'instauration depuis août 2023 d'une limite d'âge unique (LAU) à 72 ans pour la réserve opérationnelle a amplifié ce mouvement puisque 123 recrutements dans la RO sont constatés en 2023.



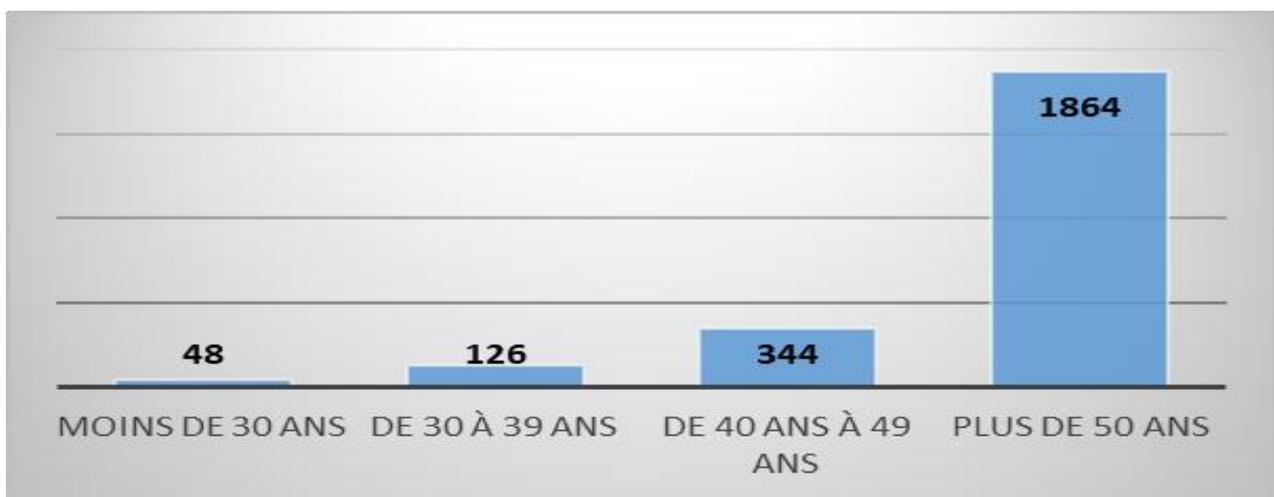
Composition

La RC-T est très majoritairement composée d'hommes, les femmes représentant un peu plus de 20 % de l'effectif global ; pourcentage relativement stable.

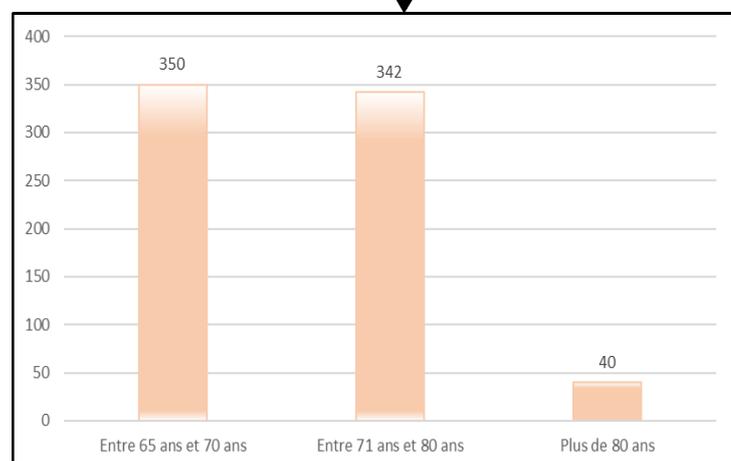
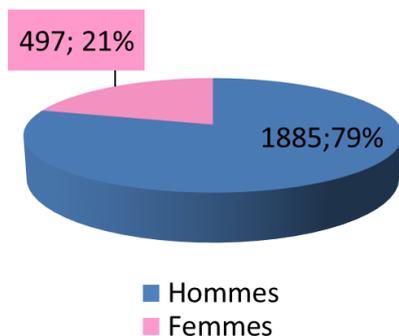
Population très majoritairement composée de séniors : 78 % ont plus de 50 ans, et 40 % (732) plus de 65 ans. Toutefois, nous constatons une tendance au rajeunissement de cette population, la part des *ab initio* est en augmentation, et l'âge moyen de cette population baisse, passant de 54 ans en 2021 à 51 ans en 2023.

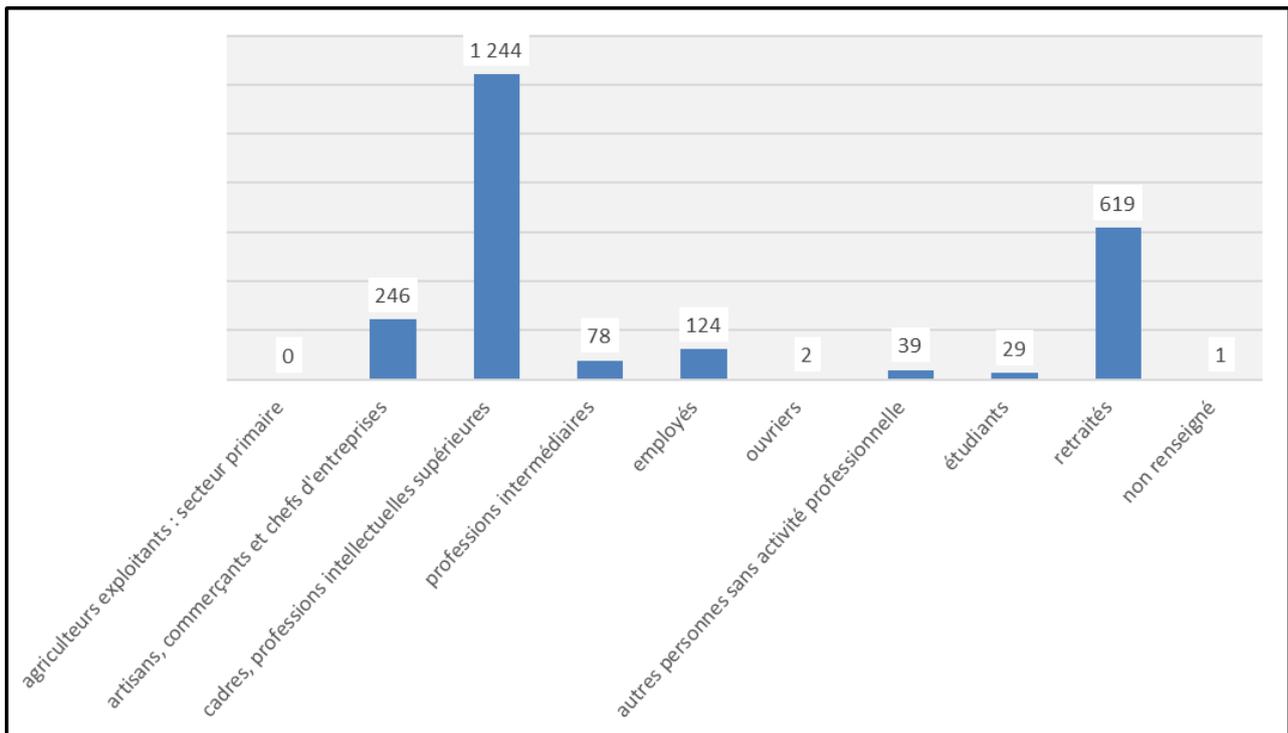
Le benjamin des RC-T a 18 ans, le doyen 89 ans.

Les professions intellectuelles dites « supérieures » et les cadres sont majoritaires avec plus de 52 % des RC-T, suivis par les retraités (25 %) et les chefs d'entreprises (10 %).



732 RC-T



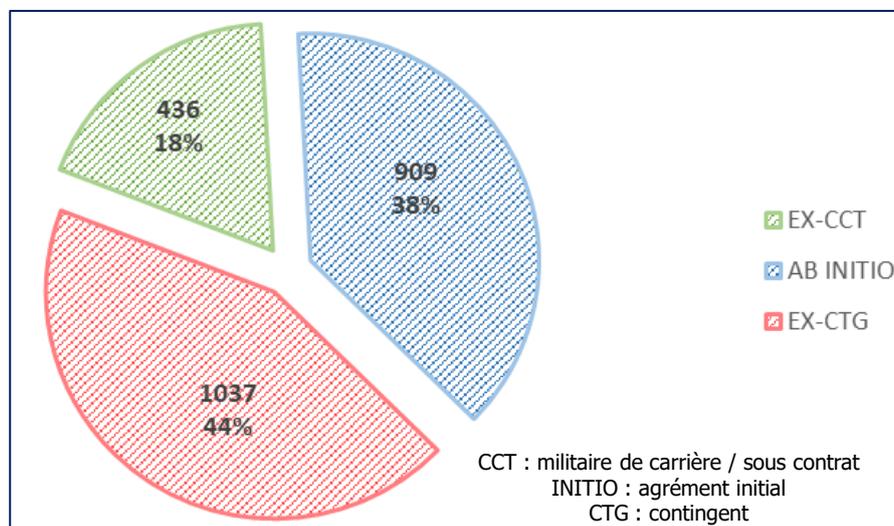


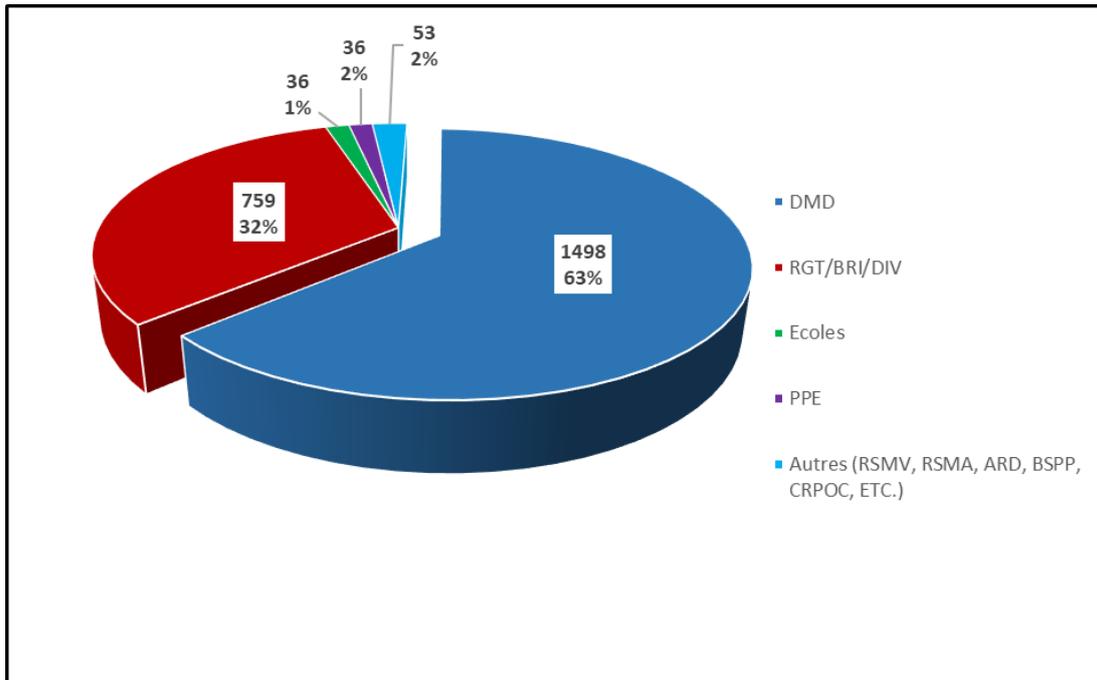
Le rôle de la réserve citoyenne est centré sur le lien armée / société civile. Une majorité des RC-T dispose d'une expérience militaire au titre du service national (44 %) ou d'un engagement dans l'armée professionnelle (18 %).

Mais la part des nouveaux agréments donnés aux primo accédants est en augmentation et représente 38 % de l'ensemble de la RC-T.

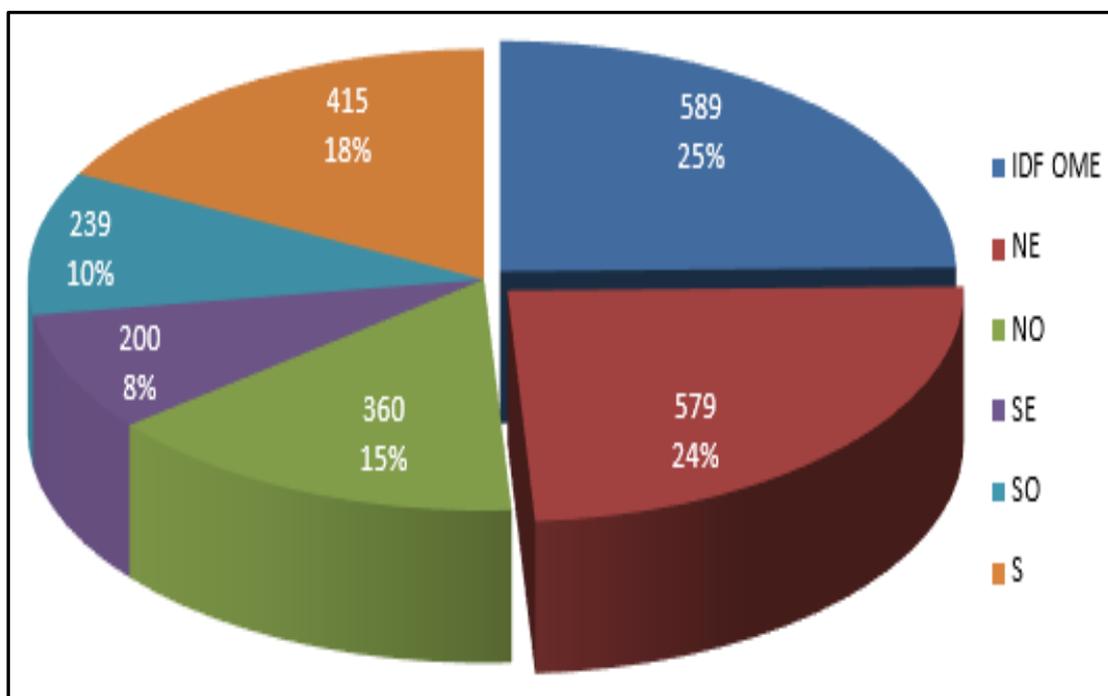
Majoritairement employés au sein de la chaîne de l'Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD : 63 %), 32 % (soit 759 RC-T) servent au profit de régiments et de grandes unités de l'armée de Terre.

Enfin, 2 zones de défense regroupent près de la moitié des RC-T.





DMD : délégation militaire départementale ; RGT : régiment ; BRI : brigade ; DIV : division ; RSMV : régiment du service militaire volontaire ; RSMA : régiment du service militaire adapté ; ARD : agence de reconversion de la défense ; BSPP : brigade des sapeurs-pompiers de Paris...



IDF OME : Ile de France, outre-mer et étranger ; NE : nord-est ; NO : nord-ouest ; SE : sud-est ; SO : sud-ouest ; S : sud.



UN CONCERT EXCEPTIONNEL À L'I.N.I.

Le 19 janvier dernier, l'ASTER a offert un récital de piano aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides en invitant le grand pianiste François-René Duchâble qui a présenté des pièces du répertoire romantique pour le plus grand plaisir d'un auditoire attentif et conquis... par un récital de plus de deux heures !

Par le RC-T Nicolas Kohen

Entré au conservatoire national supérieur de musique de Paris, François-René Duchâble se voit décerné à 13 ans le Premier Prix de piano. Arthur Rubinstein remarque le talent de ce jeune prodige et l'encourage par de précieux conseils. En 1973, François-René Duchâble remporte le Prix de la Fondation Sacha-Schneider, lui ouvrant ainsi les portes d'une brillante carrière internationale. Il s'est ainsi produit à travers le monde, de l'Europe aux États-Unis en passant par le Canada et le Japon. C'est en juillet 2003 qu'il décide de mettre un terme à sa carrière de concertiste, tout en continuant de se produire à travers spectacles de plein air, actions sociales et événements divers.



Devant le succès rencontré par cette première édition, le service d'animation de l'INI a sollicité d'autres interventions musicales ; le pianiste de jazz François Hennon, qui assistait également à cet événement, s'est engagé à jouer très prochainement pour les pensionnaires de l'INI. Nous aurons l'occasion d'en reparler.



Les réservistes citoyens désireux de participer à l'organisation de ces événements de grande qualité, peuvent prendre contact avec l'auteur de cet article.



INSTITUTION
NATIONALE DES
INVALIDES



L'association *Res Femina* honore la mémoire du Soldat inconnu

Par la rédaction



Sylvette Dionisi œuvre en tant qu'officier de la réserve citoyenne pour la promotion de l'engagement, de l'acculturation citoyenne et du devoir de mémoire. Combat qu'elle porte depuis des années en tant que présidente-fondatrice de l'association Res Femina. Elle milite pour une juste place des femmes dans la société.

Sylvette Dionisi : « C'est avec beaucoup d'émotion cette année encore qu'une délégation de femmes, membres de l'association *Res Femina*, a participé au ravivage de la Flamme de la Nation et au dépôt d'une gerbe sous l'Arc de Triomphe ce dimanche 10 mars 2024. Comme chaque année autour du 8 mars (journée internationale des Droits de la Femme) l'association accomplit ce rituel. Le général Dary nous a fait l'honneur de sa présence durant toute cette cérémonie immuable. Il est à noter que la cérémonie était largement ordonnancée au féminin : 2 commissaires féminins à la Flamme sur 3.

Cette cérémonie de 2024 revêt un caractère singulier, marqué par l'occasion symbolique de fêter les 15 ans de *Res Femina*, et de regarder vers le futur afin de continuer à promouvoir l'engagement citoyen auprès d'une audience féminine ! Les adhérentes de Res Femina sont heureuses de soutenir un tel rituel.

C'est donc avec honneur et émoi que ce public exclusivement féminin s'est recueilli lors de cette cérémonie empreinte de solennité. Promouvoir les valeurs de la citoyenneté par des gestes forts est une des priorités pour les Femmes de Res Femina. »



© Virginie Flattot

Le lycée Montalembert au Mont Valérien

Par la rédaction



Notre camarade Virginie Flattot, officier de réserve citoyenne auprès du Gouverneur militaire de Paris, est professeur d'histoire-géographie au lycée Montalembert de Courbevoie. Elle est également en charge de l'EMC (Enseignement moral et civique) et Relais Défense pour son lycée.

Dans le cadre du devoir de mémoire et du projet pédagogique « Mémoires de la Seconde Guerre mondiale » Virginie a emmené sa classe de terminale au Mont-Valérien le mercredi 13 mars 2024.

Il s'agissait de montrer et d'apprendre quels avaient été les parcours des hommes et femmes fusillés en ces endroits, d'expliquer la Résistance et de visiter le mémorial, la chapelle et la crypte.

Pour rappel, pendant la Seconde Guerre mondiale, le fort du Mont-Valérien, situé sur la commune de Suresnes dans les Hauts-de-Seine, est le lieu de plus d'un millier d'exécutions d'otages et de résistants. Le 18 juin 1960 (vingt ans après l'Appel), le général de Gaulle inaugure en contrebas de la forteresse le Mémorial de la France combattante, où reposent seize corps de combattants, originaires de France et des colonies, symbolisant les différentes formes des combats pour la Libération du pays. Le dernier à y reposer est Hubert Germain, ultime Compagnon de la Libération, mort le 12 octobre 2021.

Depuis, chaque année, le président de la République y participe à un hommage national.



La semaine de l'engagement à la mairie du XV^e

Clotilde Derouard, adjointe au maire chargée de la mémoire, du monde combattant et de l'aide aux victimes, officier de la réserve citoyenne rattachée au gouverneur militaire de Paris, a organisé, à la mairie du XV^e arrondissement, la semaine de l'engagement au mois de février 2024.



Par la rédaction

Cet évènement rappelle l'importance de maintenir le lien armée-jeunesse mais également de souligner le rôle et les missions des OPEX.

Les élèves de plusieurs lycées du XV^e ont pu découvrir lors d'échanges et de cérémonies, le monde combattant des dernières guerres –évènements qui sont à leur programme scolaire.

Avec le Comité d'entente, l'UNC et la FNAME OPEX (dont Étienne Dufour, officier RC-T rattaché au GMP, fait partie) du XV^e arrondissement, un programme d'une semaine a été mis sur pied avec une cérémonie à l'Arc de Triomphe (Honneur au commando Trépel en présence de jeunes portedrapeaux lycéens du XV^e), au Monument OPEX, en passant par une journée d'échanges avec les combattants de l'ombre et des résistants de la Seconde Guerre mondiale encore vivants et le visionnage du film sur l'opération de la division Daguet qui a transformé l'armée.

L'esprit Défense, le rappel de la mobilisation et de l'engagement des OPEX ont dominé cette semaine.

Le maire du XV^e, Monsieur Philippe Goujon, a accompagné cette semaine et s'est félicité, lors d'une cérémonie de remise de décorations, de pouvoir ainsi honorer le courage des militaires en opérations extérieures.

D'autres projets sont en cours dans le cadre du 80^e anniversaire des débarquements. Ainsi, Clotilde Derouard organise « **Le bal du Débarquement** » à la mairie du XV^e, le **5 juin 2024** à partir de 19 heures dans l'esprit de l'époque.



De plus, notre camarade s'engage à l'INI lors du pèlerinage militaire à Lourdes, fin mai 2024, pour aider les blessés.



1917 : L'ENTRÉE EN GUERRE DES ÉTATS-UNIS ET L'ARRIVÉE DU JAZZ EN FRANCE

En avril 1917, les Américains rejoignent le premier conflit mondial. Parmi tous les soldats qui débarquent sur les côtes françaises cette année-là se trouve le 15^e régiment d'infanterie de l'armée des États-Unis, accompagné de son orchestre afro-américain, dirigé par un certain James Reese Europe.

Par la RC-T Nathalie Musine

Ce dernier, fils d'un esclave affranchi, a grandi dans une famille nombreuse et musicienne de l'Alabama. Il réussit à rejoindre New York en 1903, où il se fait remarquer et se voit confier la direction d'un orchestre dans le cadre de comédies musicales (qui sont un immense vivier de grands thèmes du jazz !). Également compositeur, musicien engagé, il intègre en 1908 un groupement d'artistes africains, « The Frogs » ; il en fera, en 1910, une formation de grande ampleur, le « Chef Club », de 125 musiciens, « dévolue au spectacle mais également inscrite dans une démarche corporative liée à l'entraide ».

Militaire, il est chargé par le colonel Hayward, commandant du 15^e régiment d'infanterie, de former « le meilleur orchestre de l'armée américaine » avant de rejoindre la guerre en France, afin d'apporter soutien, réconfort et distraction aux combattants.

Alors engagé dans la Grande Guerre, le 15^e régiment d'infanterie passe en 1918 sous commandement français et devient le 369^e régiment d'infanterie américain et sera désormais connu sous le nom de « Harlem Hellfighters ».

En février 1918, les Harlem Hellfighters participent à Nantes à la fête franco-américaine. Ce concert, le seul véritablement programmé au cours du voyage, « fut le plus mémorable et représentatif de l'accueil que reçut la musique de Jim Europe en France ».



les Harlem Hellfighters et leur chef James Reese © Europe Photo

La presse française est unanime et participe activement à la diffusion de cette musique sur le territoire. Ils tourneront ensuite dans plusieurs autres villes, et, loin de la ségrégation sévère appliquée aux États-Unis à l'époque, accéderont à une forme de liberté d'expression artistique encore jamais atteinte (notons qu'aux États-Unis en ces temps-là, les concerts étaient réservés à un public blanc ; les musiciens noirs n'étaient autorisés qu'à accéder à la scène, par une porte différente de celle de l'entrée principale de la salle de spectacle...).

À l'occasion d'une rencontre entre différents orchestres militaires au Jardin des Tuileries, le chef de la Garde Républicaine demandera même les partitions à Jim Europe. Frappé par ces sonorités nouvelles, les musiciens français pensaient que les instruments étaient truqués ; il n'en était évidemment rien, « *c'est notre façon à nous, Noirs, de nous servir des instruments* », répondra Jim Europe... en fait, les français touchaient du doigt ce qui était la marque de fabrique indélébile du jazz, un certain « *traitement de la matière sonore* ».

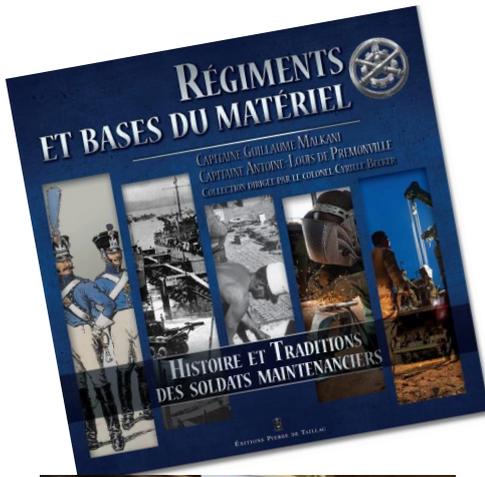
Les Harlem Hellfighters sont donc plus libres en France de se produire dans les salles de concert sans ségrégation : porteurs d'une nouvelle esthétique sonore, les musiciens emportent le public français, conquis par un nouveau style de musique jusque-là inconnu.

À leur retour à New York, les Harlem Hellfighters défilent triomphalement en février 1919 sur la 5^e Avenue à la demande du colonel Hayward, contre l'avis des autorités américaines. L'objectif de soutien moral aux soldats est largement atteint, et ces quelques mois ont tout autant permis de toucher le cœur des Français éprouvés par la guerre que de diffuser un nouvel art.

Sources : « Entendre la guerre - Sons, musiques et silence en 14-18 » / Éditions Gallimard, Historial de la Grande Guerre

Écouter : un [extrait en son et en image !](#)

Par le RC-T Alain Broquet



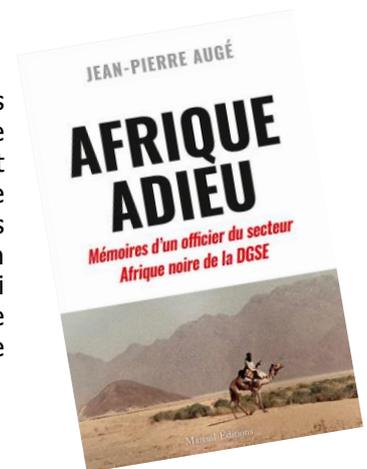
En premier lieu, nous aimons *beaucoup* cette collection « Histoire et traditions de l'armée de Terre » de Pierre de Taillac : format « entre-deux » que l'on pourrait juger petit (22x22) pour un « beau livre » mais qui permet un prix raisonnable (moins de 30 €) tout en laissant la place nécessaire aux belles photos et illustrations, beau papier, mise en page moderne et, surtout, auteurs experts de la thématique abordée. Succédant aux « Régiments d'artillerie », « Régiments d'infanterie » et « Bataillons de Chasseurs », le nouvel opus nous fait particulièrement plaisir car 1/ il est dédié au **Matériel**, arme stratégique si (injustement) peu mise à l'honneur et 2/ les auteurs sont nos excellents camarades les **capitaines Guillaume Malkani et Louis de Prémonville**, qui œuvrent depuis plusieurs années à la reconnaissance de leur arme et ce avec succès, car ils sont désormais bien connus des fans de « *militérature* »...



Disponible [ici](#).



Pendant près de 20 ans, **Jean-Pierre Augé** a été l'une des chevilles ouvrières des services spéciaux français en Afrique. Dans **Afrique adieu**, il relate l'action secrète de la France dans ses anciennes colonies africaines où recrutements et manipulations de sources humaines sont le lot commun du métier pour recueillir le renseignement à haute valeur ajoutée... Officier de liaison auprès des autorités nigériennes durant la rébellion touarègue, conseiller spécial du président tchadien Idriss Déby, chargé de mission à la présidence ivoirienne sous les mandats d'Henri Konan Bédié, du général putschiste Robert Gueï sans oublier Laurent Gbagbo, le colonel Augé a été durant toutes ces années un témoin de premier plan de l'évolution hors-norme qu'a connu le continent africain... Témoignage à l'avenant. Aux sympathiques éditions Louis de Mareuil, disponible [ici](#).



Via ses traductions, les éditions Nimrod donnent accès à des récits, tous best-sellers outre-Atlantique. Les non-anglophones apprécieront ! Quelques exemples, dont le dernier sorti, « **Des plaies et des bosses** », de **Tim Kennedy**, ancien Béret vert, sniper de l'armée américaine, vétéran d'Afghanistan et... champion de MMA ! Livres disponibles sur le site de l'éditeur [ici](#).

